
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 18 avril 2005

SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 5)
<i>Adoption du procès-verbal de la séance publique du 14 février 2005</i>	(p. 5)
<i>Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la société d'équipement du Rhône et de Lyon au cours des exercices 1996 et suivants</i>	(p. 5)
<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 (dossiers n° 2005-2577 et 2005-2578)</i>	(p. 6)

Les textes des délibérations n° 2005-2577 à 2005-2634 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 344.

N° 2005-2577	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 28 février 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2578	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 21 mars 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 6)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2579	<i>Pôle de compétence en urbanisme à Lyon - Participation financière exceptionnelle -</i>	(p. 6)
N° 2005-2580	<i>Tarifs des abonnements domicile et des abonnements en places affectées des parcs non ouverts à un usage horaire délégués par la Communauté urbaine -</i>	(p. 8)
N° 2005-2581	<i>Tarifs spécifiques à vocation commerciale des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine -</i>	(p. 8)
N° 2005-2582	<i>Tarifs horaires et nocturnes des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine -</i>	(p. 8)
N° 2005-2583	<i>Tarifs des abonnements illimités, des abonnements en place affectée et des abonnements spécifiques des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine -</i>	(p. 9)
N° 2005-2584	<i>Tarif des parcs de stationnement délégués - Approbation des avenants aux conventions de délégation -</i>	(p. 9)
N° 2005-2585	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre souscrit avec le groupement Renzo Piano Building Workshop-atelier Corajoud -</i>	(p. 18)

N° 2005-2586	<i>Vaulx en Velin - Quartier les Sauveteurs-Cervelières - Troisième tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL -</i>	(p. 6)
N° 2005-2587	<i>Genay - Espaces publics du Centre - Réalisation des travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2005-2588	<i>Cailloux sur Fontaines - ZAC de la Fonderie - Ouverture de la concertation -</i>	(p. 7)
N° 2005-2589	<i>Francheville - ZAC du Chater - Bilan de clôture de l'opération - Quitus à l'Opac du Rhône -</i>	(p. 18)
N° 2005-2590	<i>Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Bail locatif avec option d'achat -</i>	(p. 7)
N° 2005-2591	<i>Lyon 2° - Opération Lyon Confluence - ZAC Première Phase - Mise en œuvre du projet européen Renaissance pour la promotion des constructions économes en énergie et des énergies renouvelables -</i>	(p. 19)
N° 2005-2592	<i>Lyon 3° - ZAC du 136, avenue Félix Faure - Suppression -</i>	(p. 6)
N° 2005-2593	<i>Lyon 7° - ZAC du Parc de Gerland - Dévoiement des réseaux de télécommunication - Prise en charge des dépenses -</i>	(p. 6)
N° 2005-2594	<i>Programme d'études, plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines - Convention entre le GIP Epau, l'université Lyon II et la Communauté urbaine -</i>	(p. 6)
N° 2005-2595	<i>Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2005-2006 - Programme d'actions 2005 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2596	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral -</i>	(p. 6)
N° 2005-2597	<i>Bron, Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc de l'A 43 - Aménagements connexes - Concours de maîtrise d'œuvre organisé par la communauté urbaine de Lyon et la direction départementale de l'équipement du Rhône dans le cadre d'un groupement de commandes - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la suite d'une procédure de concours restreint - Signature du marché -</i>	(p. 20)
N° 2005-2598	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries - Poursuite du projet après enquête publique avant travaux -</i>	(p. 7)
N° 2005-2599	<i>Rillieux la Pape - Avenue de l'Europe - Lancement de la procédure du choix du maître d'œuvre et des marchés de travaux - Procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury -</i>	(p. 6)
N° 2005-2600	<i>Lyon 3° - Rue de la Villette - Section Pompidou-Paul Bert - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 6)
N° 2005-2601	<i>Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Approbation d'un avenant n° 4 au marché n° 990 681 B de prestations de services pour l'exploitation de l'ouvrage -</i>	(p. 6)
N° 2005-2602	<i>Parc de stationnement Les Berges du Rhône - Convention conclue avec Voies navigables de France - Avenant n° 2 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2603	<i>Fourniture et pose d'équipements nouveaux de signalisation sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 21)
N° 2005-2604	<i>Fabrication et fourniture de mobilier urbain, de pièces détachées et d'accessoires dessinés par Governor SARL - Autorisation de signer un marché industriel de fabrication et de fourniture -</i>	(p. 6)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2605	<i>Protocole d'accord avec l'Institut Aspen - Subvention -</i>	(p. 21)
N° 2005-2630	<i>Convention avec l'association Euromed capital forum - Organisation d'un forum international du capital risque -</i>	(p. 25)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2606	<i>Délégation accordée à monsieur le Président et au Bureau pour accomplir certains actes de gestion - Abrogation de la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 22)
N° 2005-2607	<i>Lyon 3° - Création d'une pépinière d'entreprises dédiée à la chimie et à la pharmacie dans le bâtiment recherche et développement de la société Merck santé situé 115, avenue Lacassagne - Convention de participation de la société Merck santé au financement de cette pépinière -</i>	(p. 23)

N° 2005-2608	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Eclairage de sécurité - Individualisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° 2005-2609	<i>Lyon 9° - Réhabilitation de l'espace Bourbonnais - Concession confiée à la SERL - Bilan de clôture et quitus -</i>	(p. 7)
N° 2005-2631	<i>Vote du taux de la taxe professionnelle 2005 -</i>	(p. 26)
N° 2005-2632	<i>Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 30)
N° 2005-2633	<i>Exercice 2005 - Décisions modificatives -</i>	(p. 32)
N° 2005-2634	<i>Répartition 2004 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière -</i>	(p. 7)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2610	<i>Dardilly - Quartier de la Beffe et Montcourant - Construction d'une installation de rétention et de traitement des eaux - Déclaration d'utilité publique - Levée des réserves de monsieur le commissaire-enquêteur -</i>	(p. 7)
N° 2005-2611	<i>Fontaines sur Saône, Meyzieu - Stations d'épuration - Mise en œuvre de centrifugeuses - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° 2005-2612	<i>Jonage - Construction de la nouvelle station d'épuration - Réévaluation de l'individualisation de l'autorisation de programme - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 24)
N° 2005-2613	<i>Canal de Miribel - Etude de transfert de matériaux de l'aval de la brèche de Neyron vers le canal de Miribel - Suivi topographique et sédimentologique -</i>	(p. 8)
N° 2005-2614	<i>Charly - Réalimentation en eau potable de la Commune à partir du réseau communautaire de Saint Genis Laval - Construction d'une canalisation d'eau potable de 300 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
N° 2005-2615	<i>Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Versement d'un fonds de concours au Sagyrc -</i>	(p. 7)
N° 2005-2616	<i>Participation à un sujet de recherche sur l'incision de ruisseaux par le biais du versement d'un fonds de concours au CNRS -</i>	(p. 8)
N° 2005-2617	<i>Accueil, transport et stockage en centre d'enfouissement technique de déchets divers issus des déchetteries de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 7)
N° 2005-2618	<i>Convention de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Elvya - Avenant n° 2 - Règlement de service -</i>	(p. 25)
N° 2005-2619	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)
N° 2005-2620	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 7)
N° 2005-2621	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2622	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 5 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2623	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2624	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 8 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2625	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 9 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2626	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 10 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)

N° 2005-2627	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 12 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2628	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 8)
N° 2005-2629	<i>Rémunération des astreintes effectuées par des agents de catégories A et B lors de la mise en place du logiciel de gestion des ressources humaines HR Access -</i>	(p. 8)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 18 avril 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 8 avril 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Claisse, Bertrand, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Bourgogne, Braillard, Broliquier, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Mme Friehe, M. Gandilhon, Mme Gautier, MM. Genin, Gignoux, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, Petitjean, MM. Philipps, Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, MM. Rémont, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Sauzay, Serres, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Malaval (pouvoir à M. Barral), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Mme Guillemot (pouvoir à M. Linossier), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Barret (pouvoir à M. Chapas), Béghain (pouvoir à Mme Pesson), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Buffet (pouvoir à M. Terrot), Mmes Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Forissier (pouvoir à Mme Dubost), Fournel (pouvoir à M. Benarbia), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Giordano (pouvoir à Mme Besnard), Gonon (pouvoir à M. Rémont), Mme Marquaille (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), M. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Decieux), MM. Pacalon (pouvoir à Mme David), Petit (pouvoir à M. Jeannot), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Philip (pouvoir à M. Bideau), Mme Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), MM. Sangalli (pouvoir à M. Gandilhon), Sardat (pouvoir à M. Meyer), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Uhlich (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme De Coster, MM. Rousseau, Roux de Bezieux, Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Joly (pouvoir à M. Dumont), MM. Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Communal-Haour (pouvoir à M. Clamaron), Mmes Gautier (pouvoir à M. Deschamps), Nachury (pouvoir à Mme Friehe), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Terracher (pouvoir à M. Bret).

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 14 février 2005**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 14 février 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

**Rapport d'observations définitives de la
chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant
la gestion de la société d'équipement du Rhône et de Lyon
au cours des exercices 1996 et suivants**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la société d'équipement du Rhône et de Lyon au cours des exercices 1996 et suivants. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique.

Conformément aux dispositions de l'article L 241-11 du code des juridictions financières, ce rapport fait l'objet d'un débat. La conférence des présidents a retenu l'intervention suivante : deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, les observations de la Chambre régionale des comptes sont toujours intéressantes dans la mesure où elles sont un regard extérieur sur notre activité. Comme je l'ai dit dans une précédente réunion de séance publique, je regrette la baisse des compétences progressives et des difficultés que l'on donne aux chambres régionales des comptes pour bien travailler avec le nouveau gouvernement.

Ceci étant, sur ces observations, je crois qu'il y a peu de remarques parce que le rapport lui-même ne fait pas état de choses qui ne seraient pas normales -donc, en cela, il faut donner acte- et fait simplement état des événements financiers, des conséquences et d'une solidité relative ou d'une fragilité relative suivant de quel côté on veut se placer du verre à moitié plein ou à moitié vide.

Mon observation portera uniquement sur le futur dans la mesure où les sociétés d'économie mixte, notamment la SERL, vont devoir réfléchir à un nouveau positionnement puisqu'à l'issue des conséquences du droit européen, les conventions publiques d'aménagement ne peuvent plus être attribuées sans mise en concurrence "à nos sociétés d'économie mixte" car celles-ci, même si nous en sommes pour partie actionnaires, elles ne nous appartiennent pas et nous ne pouvons pas travailler en direct avec elles. Ce qui veut dire que cela fait partie des différents chantiers que nous devons avoir sur les trois ou quatre années qui viennent pour remettre dans le bon circuit juridique l'ensemble de nos interventions avec les sociétés d'économie mixte.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête.

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2005-2577 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 28 février 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2005-2578 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 21 mars 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2005-2577 et 2005-2578. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIERE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2579 - Pôle de compétence en urbanisme à Lyon - Participation financière exceptionnelle - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2005-2592 - Lyon 3° - ZAC du 136, avenue Félix Faure - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2593 - Lyon 7° - ZAC du Parc de Gerland - Dévoiement des réseaux de télécommunication - Prise en charge des dépenses - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2594 - Programme d'études plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines - Convention entre le GIP Epau, l'université Lyon II et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

N° 2005-2600 - Lyon 3° - Rue de la Villette - Section Pompidou-Paul Bert - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

N° 2005-2602 - Parc de stationnement Les Berges du Rhône - Convention conclue avec Voies navigables de France - Avenant n° 2 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2604 - Fabrication et fourniture de mobilier urbain, de pièces détachées et d'accessoires dessinés par Governor SARL - Autorisation de signer un marché industriel de fabrication et de fourniture - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur

des dossiers numéros 2005-2579, 2005-2592 à 2005-2594, 2005-2600, 2005-2602 et 2005-2604. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2586 - Vaulx en Velin - Quartier les Sauveteurs-Cervelières - Troisième tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2595 - Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Signature de la convention-cadre 2005-2006 - Programme d'actions 2005 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2596 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2599 - Rillieux la Pape - Avenue de l'Europe - Lancement de la procédure du choix du maître d'oeuvre et des marchés de travaux - Procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2601 - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Approbation d'un avenant n° 4 au marché n° 990 681 B de prestations de services pour l'exploitation de l'ouvrage - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2586, 2005-2595, 2005-2596, 2005-2599, 2005-2601. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-2587 - Genay - Espaces publics du Centre - Réalisation des travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2587. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2005-2588 - Cailloux sur Fontaines - ZAC de la Fonderie - Ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2590 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Bail locatif avec option d'achat - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2588 et 2005-2590. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2005-2598 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries - Poursuite du projet après enquête publique avant travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2598. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2608 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Eclairage de sécurité - Individualisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Centre d'échanges de Lyon-Perrache -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2005-2608. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2005-2609 - Lyon 9° - Réhabilitation de l'espace Bourbonnais - Concession confiée à la SERL - Bilan de clôture et quitus - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2609. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

N° 2005-2634 - Répartition 2004 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2634. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2610 - Dardilly - Quartier de la Beffe et Montcourant - Construction d'une installation de rétention et de traitement des eaux - Déclaration d'utilité publique - Levée des réserves de monsieur le commissaire-enquêteur - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2005-2617 - Accueil, transport et stockage en centre d'enfouissement technique de déchets divers issus des déchetteries de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2610 et 2005-2617. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2005-2611 - Fontaines sur Saône - Meyzieu - Stations d'épuration - Mise en oeuvre de centrifugeuses - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2615 - Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Versement d'un fonds de concours au Sagyrc - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2619 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2620 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2621 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2622 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 5 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2623 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 6 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2624 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 8 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2625 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 9 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2626 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 10 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2627 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 12 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2611, 2005-2615 et 2005-2619 à 2005-2627. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2613 - Canal de Miribel - Etude de transfert de matériaux de l'aval de la brèche de Neyron vers le canal de Miribel - Suivi topographique et sédimentologique - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2613. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-2614 - Charly - Réalimentation en eau potable de la Commune à partir du réseau communautaire de Saint Genis Laval - Construction d'une canalisation d'eau potable de 300 mm - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2616 - Participation à un sujet de recherche sur l'incision de ruisseaux par le biais du versement d'un fonds de concours au CNRS - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2614 et 2005-2616. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2005-2628 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

N° 2005-2629 - Rémunération des astreintes effectuées par des agents de catégories A et B lors de la mise en place du logiciel de gestion des ressources humaines HR Access - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2628 et 2005-2629. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2005-2580 - déplacements et urbanisme - Tarifs des abonnements domicile et des abonnements en places affectées des parcs non ouverts à un usage horaire délégués par la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2005-2581 - déplacements et urbanisme - Tarifs spécifiques à vocation commerciale des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2005-2582 - déplacements et urbanisme - Tarifs horaires et nocturnes des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2005-2583 - déplacements et urbanisme - Tarifs des abonnements illimités, des abonnements en place affectée et des abonnements spécifiques des parcs de stationnement délégués par la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2005-2584 - déplacements et urbanisme - Tarif des parcs de stationnement délégués - Approbation des avenants aux conventions de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2005-2580 à 2005-2584. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit effectivement de cinq dossiers importants et d'ailleurs tous les groupes politiques ont souhaité argumenter ces dossiers. Cela est tout à fait juste car, pour les Lyonnais comme pour les visiteurs de notre agglomération, il s'agit de dossiers d'une importance cruciale concernant les possibilités de circulation et de stationnement dans notre agglomération. Je rappelle que, chaque jour, environ 400 000 voitures viennent de l'extérieur de la ville de Lyon pour bénéficier de l'offre d'activités de notre agglomération et que les places pour les accueillir bien sûr sont relativement peu nombreuses par rapport à cet afflux quotidien.

Ce dossier est complexe parce qu'il y a différents délégataires, parce qu'il y a de multiples conventions qui sont distinctes et dont les tarifs sont variables pour des raisons historiques qui ne sont pas toujours en relation avec des argumentations claires ni avec des raisons géographiques. Il a fallu tenir compte de tout cela en même temps que l'on cherchait à appliquer les règles du PDU et en même temps que l'on cherchait une relative simplification des données.

Je me permettrai, monsieur le président, de faire trois brefs rappels.

Premier rappel pour dire que, dans ce mandat, nous construisons en plus grand nombre des places de parkings dans notre agglomération -et cela est nécessaire compte tenu de ce que je viens d'indiquer sur le nombre de voitures qui viennent chaque jour- mais que nous le faisons de façon distincte selon les périmètres concernés :

* dans toute la partie centrale de Lyon, le nombre de constructions est exactement équivalent au nombre de places supprimées en voirie, par exemple dans le projet des berges du Rhône, afin qu'il n'y ait pas une offre croissante dans le centre qui induirait une augmentation de circulation par appel supplémentaire alors même que la voirie du centre de Lyon ne permet pas une circulation supplémentaire ;

* dans une zone moyenne, certains arrondissements et périphérie de Lyon, il y a un nombre de constructions de parkings plus important que le nombre de places supprimées en voirie ;

* enfin bien sûr, très en périphérie de l'agglomération, au niveau des parcs-relais il y a un nombre très important de places supplémentaires. Au total, le solde sera très positif mais d'autant plus positif que l'on sera dans une zone moins centrale.

Deuxième rappel, il n'y avait pas eu d'augmentation des tarifs pendant les huit années écoulées et cela bien sûr mettait en difficulté le programme ambitieux de construction de parkings.

Troisième rappel, nous avons voté ensemble, mes chers collègues, en octobre dernier, à une très large majorité les dossiers qui étaient présentés, s'inspirant du PDU et prévoyant une augmentation de tarif qui était inférieure à l'évolution du coût de la vie pour le dispositif "domicile", c'est-à-dire pour ceux des automobilistes les plus vertueux qui ne prennent pas tous les jours et plusieurs fois par jour leur voiture, puisque c'était de 9 % -à peine plus de 1 % par an- tandis que l'augmentation était légèrement supérieure à l'inflation, de 23 % en moyenne, c'est-à-dire un peu moins de 3 % par an pour ces huit années écoulées.

Ceci était apparu à peu près satisfaisant pour une majorité de parcs, vingt sur vingt-quatre, c'est-à-dire les 5/6 des parcs, mais pas du tout satisfaisant pour quatre des parcs (Saint-Jean, Perrache, Berthelot et Croix-Rousse) où il y a des particularités héritées du passé dont il fallait davantage tenir compte.

Nous avons donc ensemble décidé d'une concertation supplémentaire qui s'est écoulée dans les premiers mois de cette année et, après avoir écouté l'ensemble des remarques, cela a permis de rectifier quelques données qui vous sont présentées aujourd'hui dans ces cinq rapports.

Il n'a pas été apporté de modification au dispositif pour les visiteurs, dispositif que l'on appelait auparavant le stationnement horaire mais que l'on ne peut plus appeler ainsi puisqu'on l'a amélioré avec une augmentation qui se fait toutes les vingt minutes et non pas toutes les heures ; cela sera moins cher pour celui qui reste vingt minutes et cela sera plus cher pour celui qui reste une heure mais cela sera plus juste et correspondant à la durée exacte du stationnement.

De plus, nous n'avons pas changé non plus notre demande, qui avait fait l'objet d'un accord par les principaux délégataires, qui était de résorber la liste d'attente des résidents. En effet, il était très embarrassant de voir que tous ceux qui cherchaient à accéder à ces parkings ne pouvaient pas le faire pour une simple raison d'encombrement des abonnements et d'une impossibilité d'être satisfait. Il y a donc, pour le futur, un engagement à ce que la liste d'attente des riverains puisse être résorbée même si cela correspond, pour certains délégataires, à de moindres recettes.

Alors, quelles sont les modifications introduites ?

Elles sont d'abord dans les quatre parkings que je vous ai cités (Saint-Jean, Perrache, Berthelot et Croix-Rousse) qui, tous, vont avoir une augmentation moins importante que ce qui était prévu parce que chacun d'entre eux a des raisons particulières : Saint-Jean parce qu'il jouxte un quartier piéton, où les riverains ne peuvent pas stationner en voirie et il est donc nécessaire qu'ils puissent avoir une offre alternative ; ils n'ont pas le choix entre plusieurs offres ; Berthelot parce que les tarifs avaient été prévus bas initialement compte tenu du taux faible de remplissage de ce parking ; effectivement, il vaut mieux que les tarifs soient un peu plus bas mais que le parc soit l'objet d'une bonne fréquentation plutôt que de prévoir des tarifs qui seraient un peu dissuasifs. De même, des argumentations prévalent à Perrache et à la Croix-Rousse pour des tarifs modérés.

Donc, je ne reviens pas dans le détail de tous les aménagements qui ont été introduits pour simplement indiquer l'importance du dispositif "domicile" qui maintenant s'étend beaucoup plus largement que dans le passé. Dans le passé, il s'appelait "domicile presque" puisqu'il était réservé aux seuls parcs de la presque ; maintenant, il s'étend à la grande majorité des parcs et il permet à un résident, qui sera dans un périmètre d'un kilomètre autour de ce parc, de pouvoir bénéficier d'un tarif

très avantageux, beaucoup plus bas, pour peu qu'il accepte certaines conditions qui sont des conditions de non-usage absolument quotidien de sa voiture.

Nous avons un peu assoupli la proposition d'octobre dernier, puisque les quinze entrées et sorties ne correspondent pas à la totalité du mois mais seulement aux jours de semaine, en excluant les jours de week-end ou les jours fériés ; Donc, chaque automobiliste bénéficiant de ce dispositif aura toute liberté d'entrée et sortie pendant les jours de week-end et les jours fériés. Par contre, pour les jours de semaine, il ne pourra le faire que quinze jours par mois, faute de quoi, il aura une minime pénalité, laquelle a d'ailleurs été révisée à la baisse pour ne pas être jugée trop défavorable. Elle est en tout cas bien moins sévère que l'était le dispositif antérieur puisque celui-ci, pour ceux qui violaient la règle, était l'éviction pure et simple du parc de stationnement alors qu'aujourd'hui, celui qui utilisera sa voiture seize ou dix-sept fois pendant les jours de semaine au cours du mois aura juste à payer quelques euros de plus et ne sera pas exclu du dispositif.

Voilà quelques indications sur les principales modifications.

Permettez-moi de dire que même avec ces aménagements, même avec cette concertation supplémentaire, même avec ce dispositif qui demeure encore relativement complexe, nous avons tous conscience qu'il y aura nécessité de remettre ce travail sur le métier et revoir, au bout d'un an, quelles sont les évolutions qui ont été observées, quel est le nombre d'automobilistes qui va se transférer de l'abonnement illimité vers l'abonnement domicile, quel sera le nombre de résidents supplémentaires qui pourront être satisfaits grâce à l'effort des délégataires, quelle sera l'amélioration des conditions de stationnement mais quelles pourront être aussi quelques insatisfactions ici ou là. Cette révision dans un an nous permettra de corriger quelques points supplémentaires;

Enfin, il existe une formule d'indexation, que vous avez dans votre dossier, qui est un peu complexe mais qui permet de prévoir que chaque année il y a une proposition qui est faite sur l'évolution du coût. Mais j'insiste sur le fait qu'il ne s'agit-là que d'une proposition puisque notre Communauté urbaine conservera toute latitude pour accepter ou refuser les évolutions proposées par cette formule d'indexation et nous resterons maîtres de l'évolution de la tarification du stationnement dans les parcs de l'agglomération lyonnaise.

Voici en quelques mots, monsieur le président, les évolutions dans ces cinq dossiers importants et, bien évidemment, je répondrai aux différentes questions et aux commentaires de nos collègues appartenant à tous les groupes politiques.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président Touraine. Deux minutes pour le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, chers collègues, les délibérations qui nous sont soumises ce soir sont relatives aux tarifs de stationnement quels qu'en soient la durée, le moment et le parc de stationnement délégué.

C'est un sujet d'actualité, si l'on en croit les positions publiques prises par les uns et les autres, que ce soit les élus, les citoyens ou les structures associatives -pas toujours si apolitiques que cela même si elles s'en revendiquent-.

C'est un sujet sensible où la polémique est facile et où la démagogie prend souvent le pas sur le réalisme. Entre ceux qui sont aveugles devant l'engorgement de la ville centre par la

voiture et également les difficultés d'accès à notre agglomération à certaines heures de pointe et ceux qui veulent bannir la voiture comme moyen de déplacement, il y a une position centrale à choisir, rationnelle et mesurée.

Je ne reviendrai pas ce soir sur la position particulière de monsieur Christian Philip, président de Lyon Parc Auto, sur ce dossier. Dans cette assemblée, soit on est dans la majorité, soit on est dans l'opposition, même si cela ne se caractérise pas par un débat droite-gauche. Mais on ne peut pas voter contre le budget communautaire et, dans le même temps, vouloir présider une SEM directement en phase avec la politique adoptée par la majorité de notre assemblée. C'est de la pure logique politique à laquelle vous préférez une politique politicienne.

Je ne reviendrai pas non plus sur les erreurs initiales qui ont pu surprendre et décevoir les usagers des parcs de stationnement et qui nous conduisent ce soir à revoir la délibération du 18 octobre 2004. Force est de reconnaître que, depuis, une réelle et intense concertation a été mise en place et qui nous autorise, ce soir, à modifier les tarifs des parcs de stationnement.

Monsieur le président, vous nous proposez, à travers ce rapport, de soutenir une politique en adéquation avec le plan de déplacements urbain que nous avons récemment adopté et les objectifs qu'il contenait, à savoir celui d'augmenter le coût du stationnement pendulaire afin d'obtenir un report modal, celui de faire bénéficier les résidents de tarifs préférentiels, celui de faciliter l'accueil des visiteurs et un traitement plus rationnel des modalités de paiement et des grilles tarifaires. De plus, doit-on rappeler que les tarifs des parcs de stationnement n'ont jamais été modifiés depuis sept années ?

Dans cette nouvelle délibération, les élus radicaux de gauche sont sensibles aux améliorations apportées :

- baisse du coût de l'abonnement "domicile" à celui fixé il y a quelques mois,
- offre aux délégataires d'une certaine souplesse par voie de conventionnement,
- meilleur fractionnement pour un paiement quasi au temps réel,
- adaptation de l'abonnement illimité à certains parcs et notamment à celui de Saint-Jean dans le cinquième arrondissement et celui de la Croix-Rousse dans le quatrième arrondissement.

Ainsi, le groupe Radical votera favorablement pour l'ensemble de ces rapports en souhaitant que notre assemblée sache éviter toute polémique futile et inopérante. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, nous prenons acte des discussions menées avec les conseils de quartier, les associations et les usagers. Elles ont permis de prendre en compte certaines de leurs demandes. Nous notons en particulier un assouplissement raisonnable du nombre de sorties autorisées, la baisse de certains tarifs et une progression plus modérée des augmentations.

On peut cependant s'étonner de la disparité des tarifs de certains parcs qui subsistent, au détriment des résidents des premier et deuxième arrondissements en particulier. De ce point de vue, n'y a-t-il pas des contradictions entre le PDU et la politique de tarification du stationnement dans les secteurs Presqu'île et

des Pentes ? Ce point n'est pas clairement explicité dans les délibérations que nous examinons.

En revanche, l'affichage des modalités d'évolution et d'indexation des tarifs est précisé et permettra un suivi de ceux-ci par la Communauté urbaine. C'est un point très positif.

Globalement, les tarifs sont des outils que nous pouvons employer pour intégrer la politique du stationnement au projet de développement urbain qui est le nôtre. Certains quartiers sont de fait structurellement en déficit de places ; si ce point n'est pas pris en compte dans la politique de l'habitat, nous risquons pour la mixité sociale que cela soit affiché comme une de nos ambitions.

Mais, globalement, le projet qui nous est proposé est en progression par rapport à celui qui avait été adopté et avait suscité de multiples réactions et cohérent avec les idées que nous essayons de développer plus globalement.

Sous réserve de la précision concernant le secteur des premier et deuxième arrondissements, nous sommes favorables aux propositions qui nous sont faites.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, lors de notre séance du 14 octobre 2004, notre groupe avait voté en faveur des nouveaux tarifs de stationnement. Nous approuvons en particulier la priorité donnée aux demandes d'abonnement résidants pour résorber les demandes en cours, la limitation des abonnements à un par foyer, l'augmentation des tarifs d'un abonnement illimité, enfin, et surtout, la création d'un abonnement résidants incitant à la modernisation dans l'usage de son véhicule et en tout cas pénalisant un usage pendulaire grâce à la limitation du nombre de sorties gratuites.

Nous non plus nous n'avons pas suffisamment pris en compte les conséquences du changement de statut de parkings, notamment Saint-Jean et Perrache, et l'importance de l'augmentation pour les usagers de ces deux parcs, surtout pour les abonnements illimités. Il était donc nécessaire de concerter correctement les habitants et les usagers, ce qui est tout de même la moindre des choses et de revenir à une progression tarifaire plus acceptable. C'est ce que vous proposez ce soir et nous approuvons donc la majorité des mesures contenues dans les rapports que vous nous soumettez.

En revanche, il y a une mesure que nous regrettons. Elle concerne les abonnements "domicile". La création de cet abonnement répondait aux soucis exprimés dans le PDU de faire bénéficier les résidants de tarifs préférentiels pour favoriser le report modal sur d'autres modes que la voiture. Le fait de ne plus limiter le nombre de sorties le week-end risque de faire perdre sa portée et son intérêt à la mesure que nous avons mise en place : en effet, avec quinze sorties plus des sorties illimitées le week-end ajoutées à un tarif de sorties supplémentaires qui est moins dissuasif pour l'usage pendulaire, la nouvelle définition de cet abonnement nous semble être moins en adéquation avec l'objectif partagé du plan des déplacements urbains. C'est pour cette raison que nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Les délibérations nous présentant les différents tarifs horaires et abonnements de stationnement nous semblent mieux étudiées. Elles prennent en compte les besoins relatifs et

les aspects sociologiques de chaque quartier. Les abonnements "domicile" ont été revus et nous adhérons à ces aménagements.

Le rayonnement et le dynamisme de nos villes centres sont étroitement liés à l'activité commerciale qui s'y développe et je pense que nous devons être plus à l'écoute aussi des commerçants, même si l'on ne peut prendre en compte tous les cas particuliers dont chacun va relever. Le corps médical doit aussi être pris en considération ainsi que les véhicules affichant un caducée qui pourraient bénéficier d'une certaine tolérance.

De même, les parcs de stationnement situés à proximité des hôpitaux devraient faire l'objet de mesures particulières à destination soit du personnel soumis à des horaires inhabituels, soit des visiteurs qui viennent souvent de villes bien extérieures au territoire communautaire.

Les transports en commun ne sont pas toujours d'accès facile, comme par exemple pour des personnes âgées, les personnes en difficulté. Le taxi pourrait être un moyen de transport pour ces personnes mais ce dernier reste cher et rare. Ce moyen de transport est géré par les villes mais on peut envisager une intervention communautaire, outre l'aménagement des voies spécifiques, facilitant le développement des taxis comme dans d'autres grandes villes comme par exemple Paris ou New York.

Ces différentes remarques associées à la modification des tarifs de stationnement ne peuvent s'énoncer sans une prise en compte plus globale de la politique de déplacements. Une agglomération sans bruit, sans voiture, sans embouteillage et sans pollution est malheureusement une image utopique car, malgré nos efforts pour réduire la circulation automobile, ces dernières sont encore nécessaires soit pour faire les courses dans les supermarchés, soit pour travailler lorsque l'on réside en périphérie.

Les parcs-relais sont donc une véritable nécessité et leur développement une priorité si l'on souhaite désengorger les villes centres de l'agglomération. Il faut être cohérent : si nous augmentons les tarifs de stationnement, nous devons en parallèle pouvoir ouvrir aux habitants un accès plus aisé aux transports en commun, leur offrir une alternative de déplacements.

Les parcs-relais existants sont pour la plupart implantés auprès de gares. Je sais que le Grand Lyon, la Région, le Département et le Sytral ont signé en février dernier une convention avec la SNCF dont l'objectif est de développer un RER et de créer des parkings de rabattement pour les deuxième et troisième couronnes. Nous souhaitons que cette collaboration permette de proposer rapidement des solutions de trafic de type RER. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le vice-président CLAISSE : Merci, monsieur le président. Je voudrais au préalable vous rappeler notre accord sur la philosophie générale de la révision de la grille tarifaire telle qu'elle a été présentée par mon collègue Jean-Louis Touraine.

Je rappelle que la philosophie générale vise à répondre à : deux nécessités techniques (actualiser et aller vers une harmonisation des tarifs), un objectif politique, la cohérence en matière de politique de stationnement du plan de déplacements urbain, une contrainte juridique forte importante à prendre en compte car, en matière de tarification des services publics à caractère industriel et commerciaux, le principe d'égalité entre les usagers du service en matière tarifaire doit être respecté,

ce qui ne permet pas de différencier une tarification strictement résidant en abonnement illimité alors que les résidents seraient très preneurs d'un abonnement illimité à tarif préférentiel.

Elaborée selon ces principes, la grille tarifaire votée le 18 octobre dernier a suscité un mécontentement de la part des abonnés de certains parcs de stationnement. Ce mécontentement que nous comprenons s'est exprimé principalement sur les deux points suivants : une augmentation des tarifs jugée excessive sur quatre de nos parcs de stationnement, à savoir Perrache, Berthelot, Croix-Rousse et Saint-Jean et le plafonnement à quinze sorties sèches pour l'abonnement dit "domicile" qui a été jugé très et trop contraignant.

Sensible à l'expression de ce mécontentement, vous avez décidé, monsieur le président, à juste titre, un moratoire de deux mois afin d'engager une concertation avec les usagers des parcs de stationnement, les associations locales, les conseils de quartier et les associations membres de la commission consultative des services publics locaux.

Les délibérations que nous examinons aujourd'hui traduisent la prise en compte de deux de leurs attentes très fortement exprimées : d'abord, l'assouplissement des contraintes qui pèsent sur le nombre de sorties pour l'abonnement dit "domicile" puisque, aux quinze sorties initiales, ont été rajoutés le week-end sans limitation de sortie et la révision à la baisse des tarifs illimités et "domicile" sur les quatre parcs de stationnement qui posaient problème.

La grande majorité des associations locales et des conseils de quartier associés à cette concertation ont jugé ces propositions -je les cite- "raisonnables". Ces propositions ont également fait l'objet d'un avis favorable de la part des associations membres de la Commission consultative des services publics locaux. Enfin, les nouvelles dispositions qui nous sont proposées restent largement cohérentes avec les objectifs techniques et politiques qui étaient les nôtres au moment où nous avons engagé la révision de cette grille tarifaire.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera donc ces nouvelles délibérations et sera attentif, comme un certain nombre de collègues l'ont énoncé, aux résultats du bilan prévu à l'échéance de la première année d'application de la nouvelle grille tarifaire.

Pour conclure, je souhaite attirer l'attention de notre assemblée sur trois enjeux :

- premier enjeu, souligner la nécessité de résorber des demandes non satisfaites d'abonnement des résidents et, au-delà et pour l'avenir, se donner la capacité de satisfaire ces demandes futures, bien évidemment sous la condition du plafonnement d'une voiture par ménage. Il en va, de notre point de vue, de la poursuite de notre politique de libération de l'espace public au profit des modes doux et de la qualité de vie de notre agglomération ;

- deuxième enjeu, la nécessité, me semble-t-il, d'engager une réforme législative qui autoriserait une tarification différenciée pour les résidents. Cela permettrait d'avoir une grille tarifaire sans doute plus équilibrée qui répondrait à différents objectifs permettant de distinguer un abonnement illimité pour quiconque, un abonnement illimité à tarif préférentiel pour les résidents et un abonnement sous contrainte forte de sortie très préférentiel pour les résidents qui s'engageraient à utiliser très modérément leur voiture particulière, ce différentiel couvrant une partie de l'abonnement aux transports publics ;

- enfin, troisième enjeu, dans le but de favoriser et d'accompagner la politique de mixité sociale mise en oeuvre en matière de logement dans le centre de notre agglomération, nous devrions engager une réflexion sur une tarification sociale. Cette tarification sociale permettrait, dans le contexte actuel et national d'accroissement des inégalités et de réduction du pouvoir d'achat, d'offrir aux ménages à faibles ressources des abonnements privilégiés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse, le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, chers collègues, vous nous demandez ce soir de voter une modification des tarifs de stationnement dans les parkings de Lyon, tarifs déjà adoptés par votre majorité lors de la délibération du conseil de Communauté du 18 octobre 2004 pour laquelle nous nous étions abstenus. Nous ne pouvons que nous étonner de cette nouvelle délibération mais nous constatons qu'elle est le résultat d'une méthode que nous ne pouvons approuver.

En effet, votre politique de stationnement et de circulation dans Lyon et l'agglomération a fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'une incohérence et d'une mauvaise gestion incompréhensibles pour les Lyonnais, que ce soit pour les augmentations de tarifs de parking, pour l'extension du stationnement payant en surface, pour les modifications des tarifs de transports en commun, pour la diminution du tarif résidents et pour la mise en place des déplacements doux avec les installations Vélo'V et avec, en prime, une zone 30 dont on n'entend plus parler.

La plaquette que vous avez fait distribuer dans les boîtes aux lettres en est malheureusement la confirmation car, en donnant l'illusion de traiter toute l'agglomération pour ménager les cinquante-cinq communes de l'agglomération, vous traitez majoritairement le grand centre-ville où nous observons depuis plusieurs mois votre politique menée sans fil conducteur.

A vouloir traiter dans l'urgence, vous avez créé des tensions et des manifestations qui auraient pu être évitées si une meilleure concertation avait existé. Comme vous l'avez dit lors de la réunion avec les conseillers des quartiers de notre arrondissement -je vous cite- : "J'ai le pouvoir et c'est moi qui décide". On pourrait appeler cela de la concertation autoritaire. Bel exemple de démocratie pour les participants à cette réunion qui venaient entendre des explications !

Autre exemple, les modes doux : une implantation là aussi dans l'urgence, peu lisible et avec en plus la mise en place des Vélo'V sur le centre-ville. On peut d'ailleurs se poser des questions sur la volonté de votre majorité. En effet, on constate que les implantations des Vélo'V sont plus nombreuses sur le deuxième, troisième et sixième arrondissements avec, à ce jour, plus de vingt-cinq sites, alors que sur les premier, cinquième et septième arrondissements, les implantations se font au compte-goutte avec à peine cinq sites. C'est ce qui est marqué sur le site Internet du Grand Lyon.

Quand il s'agit de faire des discours sur les vélos et de voter des subventions pour les associations, votre majorité est là mais quand il faut des actes concrets sur le terrain pour implanter ces sites, votre opposition est plus volontariste sur ce sujet que votre majorité.

Enfin, monsieur le président, pour conclure, je crois qu'une vraie politique du stationnement, des déplacements et des

transports se situe à un niveau plus global et avec un traitement de l'ensemble des problèmes sur toute une agglomération. La réalisation du TOP, la création de parcs-relais à l'ouest et au sud de l'agglomération, le lien avec le réseau SNCF, l'extension territoriale de la compétence Sytral, vous en parlez mais la population attend des actes. Vous en êtes aujourd'hui à l'intention ; nous, nous voulons des projets. Nous avons vraiment l'impression d'avoir perdu trois ans dans ce domaine depuis le début de votre mandat car ces questions se traitent à un échelon global et non pas sur une petite partie du territoire.

Quant à la politique des déplacements intra-muros, vous créez un déséquilibre important entre les résidents, les commerçants et les visiteurs, acteurs de la vie économique, qui vont finir par désertifier la ville de Lyon si des moyens alternatifs ne sont pas mis en place avec, par exemple, de nouveaux parkings pour les résidents.

Cette politique sans fil conducteur ne nous convient pas et c'est la raison pour laquelle nous vous laisserons ce soir, avec votre majorité, face à vos incohérences. Nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame d'Anglejan. Le groupe Synergies.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons à revenir ce soir sur la grille de tarification des parcs de stationnement qui nous avait été présentée en octobre 2004. Notre groupe avait adhéré au projet qui lui avait été présenté à l'époque, considérant en effet que notre délibération était conforme au PDU de l'agglomération. Il s'avère que des ajustements sont nécessaires afin de répondre spécifiquement à des revendications locales, d'ordre financières pour l'essentiel, dont acte.

Même si nous sommes élus de communes n'accueillant pas de parcs de stationnement, nous ne jouerons pas *Lamouche du coche* en venant contester une main tendue vers un retour au calme dans certains arrondissements, de tendances diverses d'ailleurs. Nous considérons en effet que plus le débat sur la circulation et le stationnement sera politisé moins notre action en la matière sera précise et efficace. C'est pourquoi nous participerons, par notre vote, à l'apaisement des esprits "lyonno-lyonnais".

Néanmoins, j'en profite pour réitérer les trois points essentiels que nous citons en octobre dernier et que l'on ne retrouve pas dans ces rapports :

- la nécessité d'une corrélation plus étroite entre les surcroûts des recettes des délégataires et le montant de leur redevance versé au Grand Lyon pour que notre collectivité puisse retirer aussi les bénéfices de sa politique, au profit bien sûr de l'offre nouvelle de transports en commun ;

- la réinscription maximale des bénéfices en investissement, particulièrement pour LPA puisque celle-ci gère 87 % des parcs, en vue de limiter au maximum le niveau d'impôt sur le bénéfice qui serait, par définition, improductif ;

- ce réajustement des tarifs ne doit pas rendre caduque la perspective d'un audit annuel sur le rendement des parcs de stationnement.

Sous réserve de ces trois points importants et pour les raisons que je viens d'indiquer, nous voterons ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame la vice-présidente Vullien. Le groupe UMP.

M. BIDEAU : Monsieur le président, en octobre 2004, vous nous avez proposé une nouvelle tarification des parcs de stationnement dont l'ambition était de traduire de façon concrète les orientations du PDU révisé et, en conséquence, de réduire la place de la voiture en ville. Vous vouliez -je vous cite- "persuader plutôt qu'obliger, inciter plutôt qu'interdire".

Nous nous sommes abstenus à l'époque, pensant que la tarification est certes un outil de la politique de déplacements mais devant intervenir à l'issue d'une réflexion globale sur une stratégie claire et cohérente. Or, nous l'avons déjà dit, le PDU n'est pas la seule référence de réflexion car il se limite à un programme de déplacements collectifs et son périmètre n'est pas suffisant à l'échelle de l'agglomération. Il convenait donc d'élargir ce périmètre.

Depuis octobre 2004, les manifestations de résidents et d'usagers qui doivent faire face aux augmentations de tarifs sans solution de repli vous ont obligé à proposer une réduction de ces tarifs. Cela ne vous coûte d'ailleurs pas grand chose par rapport à l'équilibre économique des contrats de délégation, vu que les délégataires ont déjà contracté les emprunts pour financer les projets en cours. On verra, en examinant les bilans financiers, ce qu'il en sera.

Nous pourrions donc nous réjouir de voir des tarifs pas suffisamment étudiés dans un premier temps revus à la baisse et voter pour ces propositions. Ce serait oublier que, dans les prochains mois, la situation de la circulation lyonnaise va devenir compliquée, voire catastrophique et que nous allons bientôt voir les conséquences de vos choix :

- le tramway à Lyon Confluence qui n'est pas adapté à l'ambition que vous avez pour le rayonnement international de ce nouveau centre et qui, grâce au métro, aurait pu être vraiment un nouveau centre-ville pour désengorger la Presqu'île ;

- les parcs-relais non prévus en deuxième couronne pour éviter aux automobilistes de venir saturer la circulation de centre-ville ;

- des parcs d'hypercentre stratégiques saturés (exemple gare de la Part-Dieu) ;

- pas de réflexion sur les parkings spécifiques des hôpitaux et un maillage renforcé des transports en commun (Lyon Sud, Mère-enfant à Bron, Edouard Herriot) ;

- pas de réflexion au sein du PLU sur le nombre de places de parking relatives aux constructions d'immeubles résidentiels ou de bureaux pour infléchir l'usage des véhicules ;

- pas de réflexion sur une politique incitative des taxis collectifs ou à tarification attractive,

- pas de tarifs de transports incitatifs grâce à des propositions nouvelles : exemple, la carte multimodale que j'ai eu l'occasion de proposer à la réflexion de la RUL il y a bientôt deux ans et demi.

Souhaitons, finalement, monsieur le président, que Lea trouve des usagers et que les vélos fleurissent dans la ville.

Et ce n'est pas la peine de nous opposer en réponse, de façon compulsive, la carence de l'Etat qui, rappelons-le, attend des élus du Grand Lyon une position claire sur la vision d'agglomération et, par conséquent, sur la politique de déplacements.

C'est à vous, monsieur le président, de décider un débat au sein de cette assemblée et une décision responsable sur la stratégie des déplacements d'agglomération prenant en compte tous les paramètres. Ces nouvelles délibérations auraient dû être l'occasion, déjà ratée en octobre -nous l'avons dit et nous le regrettons- de nous proposer ce débat. Encore une fois, elles sont déconnectées d'une vision générale.

Vous persistez donc dans le refus de reconsidérer votre politique. Alors nous persisterons dans l'abstention. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, six mois après un premier passage en Conseil, nous sommes amenés à délibérer de nouveau sur les parkings en délégation. Pourquoi et comment est-ce arrivé et quels enseignements pouvons-nous en tirer pour la suite du mandat et pour la suite de notre politique des déplacements ?

Il revient à notre assemblée de fixer les prix de ces parkings et nous avons été confrontés à une partie de la population en désaccord sur ces prix. Dans notre société et à notre époque, la plupart des prix sont fixés par le marché. Dans le cadre des parkings en délégation, cela revient à une assemblée délibérante. Il s'agit donc pour nous de choisir à la place de la main invisible du marché ; là où le marché ne connaît qu'une loi, celle de l'offre et de la demande, nous pouvons choisir d'introduire des critères politiques. De plus, contrairement à d'autres secteurs d'activités, les acteurs économiques peuvent manifester et déployer des banderoles.

Je vous propose donc quelques réflexions sur le prix des parkings suivant trois directions : le vrai prix, le prix acceptable et le bon prix.

Le vrai prix est un prix qui évolue comme tous les prix. Un des objectifs de cette révision des tarifs était le rattrapage de l'inflation après plusieurs années sans évolution. Lors des discussions avec les délégataires, en particulier avec Lyon Parc Auto, a été introduite l'idée que les abonnements devaient être au vrai prix, prenant en compte le coût de construction et l'amortissement. Le chiffre de 200 € par mois avait été avancé. Le raisonnement consiste à dire qu'en dessous de ce prix, l'abonnement est payé aussi par d'autres que ceux à qui il profite, c'est-à-dire par le contribuable à travers les subventions d'équipements lors de la construction des parkings et par les usagers occasionnels avec le tarif horaire.

Notre collègue, monsieur Bideau, au nom du groupe UMP, avait d'ailleurs développé un argumentaire dans ce sens lors de notre séance d'octobre. Il trouvait les tarifs trop bas et se plaignait qu'une fois de plus, ce soit le contribuable et non l'automobiliste qui paie.

Pourtant, notre exécutif avait pensé que le prix doit être aussi calculé en fonction d'un historique et d'un état des lieux. L'histoire a montré que cette prise en compte avait été encore insuffisante et qu'il ne suffit pas de calculer le vrai prix, il faut aussi qu'il soit perçu comme acceptable.

Ce prix acceptable, son calcul ne relève pas d'une science exacte. Il est possible de procéder à des sondages ; certains ont été réalisés mais les réponses sont biaisées. La première difficulté est que les personnes interrogées ont tendance à méconnaître leur comportement réel. Par exemple, les abonnés au système "domicile Presqu'île", donc l'ancien système, avaient comme condition de son obtention de ne pas utiliser les

véhicules pour aller travailler mais ils étaient limités en nombre de sorties. Apprenant qu'elles seraient limitées à quinze, beaucoup se sont manifestés en déclarant auprès de LPA que c'était très en dessous du nombre de sorties qu'ils pratiquaient et donc que cela poserait problème. En réalité, LPA disposait de statistiques montrant que ces abonnés étaient le plus souvent en dessous de quinze sorties mensuelles, tout en ayant le sentiment de sortir plus souvent.

La deuxième difficulté, c'est que la période que nous venons de traverser a été marquée par un climat de crise qui peut faire évoluer les gens raisonnables vers des comportements ou des positions exagérés. A un moment donné, la moindre augmentation peut être perçue comme une atteinte à des droits inaliénables. Comment éviter ou sortir d'un climat passionnel dans ces conditions ?

La concertation est la réponse qui vient naturellement à l'esprit, même si elle n'est pas toujours facile à mettre en œuvre. Ainsi, si ne sont interrogés que les utilisateurs d'un parking, il y a peu de chance qu'ils soient favorables à une augmentation. Pour être équitable, il faudrait concerter aussi les usagers occasionnels, venus de la banlieue pour un samedi après-midi par exemple, et les contribuables grand lyonnais ; ils ne soupçonnent même pas pouvoir être concertés et sont très difficiles à mobiliser.

La troisième difficulté pour l'établissement de ce prix acceptable et accepté, c'est qu'il existe aujourd'hui un climat peu favorable au débat politique avec, comme conséquence, un soupçon contre toute action volontariste d'obéir à des objectifs invouables. Une partie de l'opinion ne conçoit pas que les tarifs soient augmentés pour des raisons relevant de la politique des déplacements. Là où nous cherchons à utiliser les tarifs comme un levier pour modifier les comportements, certains comprennent que l'on cherche seulement à les taxer. C'est un malentendu très nuisible à l'efficacité des politiques à mettre en œuvre et à la politique en générale. Il nous appartient, au niveau de notre assemblée, de lever ce malentendu. Il serait irresponsable de l'entretenir par démagogie et calcul à courte vue.

C'est d'autant plus regrettable que ceux qui nourrissent des préjugés contre notre politique tarifaire sont les mêmes qui se plaignent avec raison des problèmes d'embouteillages, de la qualité de l'air, du bruit, du réchauffement climatique. Nous savons tous le lien qui existe entre ces questions graves qui engagent l'avenir et la voiture. Plus l'usage des parkings est facile et bon marché, plus l'usage de l'automobile se développe. C'est une loi maintenant bien connue, même si elle a été un peu oubliée ces derniers temps. C'est aussi à ce critère auquel doit penser notre assemblée en levant les yeux au-delà des préoccupations des associations d'usagers.

Quant au bon prix, en l'absence de processus de concertation complètement satisfaisant, c'est aux élus du Grand Lyon que revient la tâche d'apprécier l'intérêt général et d'établir ce bon prix. L'exécutif nous propose donc une nouvelle mouture qui prend en compte la voix des usagers mais aussi qui intègre des objectifs de politique de déplacements. J'y reviens rapidement car je ne vais que répéter ce que j'avais dit il y a six mois ici même. Notre groupe soutient une politique visant à réduire la place de la voiture en ville. Pour cela, nous estimons que l'incitation doit être préférée à la contrainte. Nous donnions un satisfecit particulier au dispositif "domicile" car il est intelligent et incite à un usage raisonné de la voiture. Nous souhaitons qu'il devienne à terme le seul type d'abonnement en remplaçant les abonnements illimités. Les abonnés vont s'approprier ce dispositif et le préféreront bientôt au système illimité, c'est notre conviction.

Il est utile de redire aussi que les préoccupations légitimes de mixité sociale ne doivent pas être agitées pour nous interdire toute tentative de régulation des déplacements par les tarifs de parking. Notre groupe a proposé que soit étudié un système de tarification sociale avec des réductions importantes pour les foyers non imposables. Là encore, la réflexion doit être poursuivie.

Le bon prix est, à notre avis, celui qui parvient à tenir tous les bouts du raisonnement à la fois, celui qui fait porter une part équitable du prix des équipements aux usagers, celui qui est expliqué, discuté, modulé de façon à permettre à chacun de s'y adapter en prenant des délais si nécessaire et celui qui intègre des objectifs de déplacements urbains et vise donc, conformément à nos engagements du PDU, à réduire la part de l'automobile dans nos déplacements.

Les rapports que vous nous présentez, monsieur le président, sont conformes à ces conditions et le groupe Socialiste les votera sans restriction. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Flaconnèche. Monsieur Rivalta souhaitait dire un mot sur l'absence de cohérence peut-être de la politique globale des déplacements.

M. RIVALTA : Tout à fait, parce que je n'avais pas la même analyse ni le même sentiment, je voudrais rappeler que le plan que nous avons mis en place en début de mandat a d'ailleurs été approuvé pratiquement à l'unanimité, ce qui montre qu'il y avait bien un plan sur une politique cohérente et qu'elle était également largement partagée. Elle l'était d'autant plus qu'effectivement, c'est la première fois où nous sortions de l'hypercentre pour s'orienter vers une politique, qu'un certain nombre a réclamé ici, qui consistait à aller chercher plus loin, avec des parcs-relais, la population qui rentre aujourd'hui régulièrement en voiture dans l'agglomération. Cette politique est en place, elle prend corps tous les jours et elle restructure les déplacements dans notre agglomération.

Faut-il rappeler que c'est un des plus gros investissements fait par les collectivités puisque ce plan de mandat représente 600 M€. Il était, au départ, de 780 M€. Alors, je ne sais pas s'il ne faut pas rappeler ce que l'Etat nous doit ! Mais lorsque nous avons fait ce plan à 780 M€, de façon tout à fait normale puisque c'était les règles que l'Etat s'était fixées lui-même, c'était même à l'époque où madame Idrac était ministre des Transports et les subventions que nous pouvions attendre étaient de 100 M€. Puis on nous a expliqué qu'il valait mieux signer un contrat d'agglomération avec 50 M€. Or, ces 50 M€, nous les attendons toujours. C'est ce qui nous a amenés à descendre le plan d'investissement de 780 à 600 M€ environ, puisque ceux qui connaissent les mécaniques sur le plan financier savent qu'il nous faut de l'autofinancement et cet autofinancement étant reculé, puisque les sommes correspondantes nous aidaient à contribuer à cet autofinancement, retarde la plupart des chantiers de un ou deux ans selon qu'ils avaient été lancés ou non.

La réalité est celle-là, qu'on le veuille ou non ! Je le dis très clairement et très sincèrement car je ne trouve pas cela normal. J'ai écrit en tant que président du Sytral au Premier ministre qui avait fait des déclarations dans la Loire sur le fait que l'on nous donnerait nos 50 M€. Je lui ai écrit et je n'ai toujours pas de réponse trois mois après. C'est une façon de considérer les élus, c'est sa façon peut-être mais je ne la trouve pas très républicaine. Je la trouve d'autant moins républicaine que c'est d'une agglomération dont il s'agit, ce n'est pas de savoir si c'est untel ou untel qui dirige cette agglomération, c'est qu'en pénalisant l'agglomération de Lyon alors qu'on donne de l'argent à Bordeaux ou à Marseille, on marque une certaine distanciation

par rapport à l'équité que doit avoir l'Etat et que doit avoir la République vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens. Les citoyens lyonnais sont divers dans leurs votes et dans leur philosophie comme dans d'autres agglomérations.

Sur la réflexion des parcs-relais, je voudrais dire aussi qu'à la fin du mandat, nous aurons mis près de 2 000 places de parcs-relais supplémentaires pour avoir 6 000 places de parcs-relais dans l'agglomération. Là, il y a une véritable cohérence et une véritable volonté et le parking que nous avons inauguré récemment de 780 places est considéré par tout le monde comme une nécessité et comme une réponse positive à la façon dont on doit trouver la liaison entre les déplacements en voiture et les déplacements en transports en commun. De la même façon, comme le projet de Perrache, le projet de Lea, le projet de la Cité internationale avancent, les autres parcs-relais se mettront en place dans le temps.

Madame d'Anglejan, je ne peux pas vous laisser dire sur la révision des tarifs que rien ne s'est passé. Ce n'est pas vrai et vous le savez. Il y a eu trois axes de détermination sur la nouvelle politique des tarifs :

- d'abord, une réorientation en faveur des étudiants où on a baissé le prix de l'abonnement des étudiants pour en faire -et c'est un axe des développements des transports en commun- une politique durable. C'est-à-dire que lorsqu'on s'adresse à des étudiants, qu'on les intéresse aux transports en commun et qu'on les incite à prendre les transports en commun, on espère que leur premier objectif demain ne sera pas de prendre la voiture mais de continuer à prendre également les transports en commun ;

- ensuite, on l'a fait en faveur des familles en modifiant l'abonnement Dom'école, même si je crois qu'il faut peut-être faire des adaptations ici ou là pour les sixièmes par exemple, en faisant en sorte qu'avec le Dom'école, avec 2 € de plus que le prix de l'abonnement, on puisse accéder à l'ensemble du réseau. Cela permet une politique familiale qui permet aux gens d'aller avec leurs enfants soit dans les événements culturels, soit le samedi ou le dimanche faire du sport ou du shopping et donc de leur permettre d'avoir une politique plus large en matière de citoyenneté et de diversité de leur vie ;

- enfin, il y a eu la politique en faveur de la CMUC, une politique de solidarité, sans compter ce qui était déjà fait pour le RMI.

Je crois que là il y a eu réellement une volonté de réorganisation, de modernisation et d'adaptation de la tarification qui s'est incluse globalement dans une augmentation des tarifs égale à l'inflation. Là aussi, on peut avoir une politique qui consiste à dire : il ne faut pas augmenter, il ne faut rien augmenter. Puis on se retrouve comme on s'est retrouvé devant la politique des parkings où, d'un coup, tout le monde est étranglé financièrement. Face aux investissements, on n'en a plus les moyens puis il faut augmenter les tarifs pour une raison effectivement qui est économique, pour une autre raison qui est une raison d'équilibre et d'environnement par rapport à l'utilisation de la voiture dans notre agglomération. Bref, je crois qu'il y a deux façons de prendre le problème : il y a une politique responsable ou il y a une politique qui consiste à vouloir la fuite en avant par rapport à ce genre de question.

Voilà ce que je voulais dire. Quant à la politique des transports en commun, il faut rappeler que près de 23 % des déplacements dans notre agglomération se font en transport en commun et, comme on a fait le choix du tout électrique, c'est 3 % seulement de la pollution, le reste est effectivement de la pollution amenée par les voitures.

Une autre collègue a parlé de la carte multimodale. La carte multimodale, c'est une chose à laquelle je tiens car je crois être le premier à avoir réclamé, dans une réunion à la Région, que l'on travaille sur la tarification et sur la carte multimodale, que ce soit la RUL qui le fasse -et vous avez eu raison de le rappeler- mais effectivement il y en avait d'autres qui étaient là à ce moment-là pour gérer ce genre de situation. Pour ma part, je vous précise que cet après-midi, nous avons signé à la Région la charte justement sur cette carte multimodale. C'est cet après-midi qu'elle s'est faite avec pratiquement l'ensemble des départements plus l'ensemble des réseaux qui sont tout autour en partant de Grenoble, de Saint Etienne et de Vienne ou autres, qui touche donc tous les courants politiques. Et cet après-midi, tout le monde s'est félicité de la mise en place de la matière de cette carte multimodale, même si beaucoup de choses restent à faire, à savoir comment on fait les tarifs, qui paie et qui fait quoi, de quelle façon les choses se font. Pour répondre à votre question, oui la carte multimodale est en route. Elle est en train de s'organiser, de se faire avec l'ensemble des réseaux ; je crois qu'il y a aujourd'hui dix-sept réseaux qui ont signé pour cette charte pour établir effectivement la nouvelle carte multimodale.

Je crois qu'aujourd'hui, à travers la réflexion qui a été menée par le PDU, par le Sytral, par la Région, les départements et les réseaux voisins et la SNCF plus la réflexion menée sur les parkings, qu'ils soient parcs-relais ou parcs de proximité, il y a réellement une politique qui est en train de se mettre en place. Alors, je ne sais si on a perdu trois ans comme le disait madame d'Anglejan, je pense que l'on a plutôt perdu vingt ans et que l'on aurait dû faire un certain nombre de choses bien plus tôt. Donc, la responsabilité n'est pas aussi unilatérale qu'on veut bien le dire.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le vice-président Touraine.

M. le vice-président TOURAINE : Monsieur le président, quelques réponses à nos collègues.

Des collègues du groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne regrettent que, dans les premier et deuxième arrondissements, les tarifs soient plus élevés et de fait, même si on ne veut pas se laisser conduire par la seule règle du marché, il est difficile d'ignorer qu'il y a une absence de disponibilité et des prix plus élevés pour les exceptionnelles places de stationnement que l'on peut trouver dans le secteur privé des premier et deuxième arrondissements. J'ai relevé le nombre de places auxquelles on peut avoir accès au niveau du secteur privé. Dans tout le deuxième arrondissement, il y a seulement quatre places disponibles et, dans le premier arrondissement, il y a une seule place disponible et proposée au tarif de 237 € mensuel.

De fait, dans cette configuration-là, il est tout à fait compréhensible qu'il y ait des tarifs qui soient relativement plus élevés dans ce secteur central, où d'ailleurs la construction des parkings coûte plus cher qu'à la périphérie et où enfin on ne peut pas encourager à l'infini les visiteurs venant de l'extérieur de l'agglomération à se précipiter tous en voiture dans la partie centrale. On essaie au contraire -et c'est bien toute la cohérence de notre politique- de les inciter à laisser leur voiture, soit gratuitement dans les parcs-relais s'ils prennent les transports en commun, soit dans des parcs périphériques de la ville qui sont relativement moins chers que les parcs centraux. Et c'est toute cette politique-là qui vise à réduire l'afflux excessif de voitures, notamment vers le centre.

Notre collègue des Verts regrette que l'abonnement domicile qui est proposé n'inclut pas actuellement le week-end. Je crois

malgré tout qu'avec cette liberté accordée, cet abonnement est très bénéfique et on s'en est rendu compte dans les réunions de concertation. En effet, proposé de façon trop contraignante, très peu l'auraient adopté, proposé ainsi, c'est-à-dire avec quinze utilisations dans le mois en dehors des week-ends, il va attirer un grand nombre de Lyonnais et ceci va avoir un effet pédagogique important pour une utilisation plus vertueuse de la voiture. Les gens qui se rendent à leur travail ne prendront pas tous les jours leur voiture ; ils seront obligés, un à deux jours par semaine, de recourir à d'autres modes de déplacement et ils prendront alors l'habitude petit à petit de voir que les transports en commun ou les modes doux peuvent représenter une alternative crédible à la seule voiture individuelle. Je crois qu'il y a là un élément important ; par ailleurs, nos collègues des Verts, s'ils étaient venus dans les réunions de concertation, auraient pu se confronter avec les demandes des personnes concernées et se rendre compte de la possibilité d'acceptation de mesures jugées par certains excessivement contraignantes.

Pour le groupe UDF, il y a, madame, déjà une tolérance pour les professions de santé, de même qu'il y a une relative priorité que ce soit en stationnement de voirie en surface ou que ce soit dans les parcs souterrains. Ceci existe depuis longtemps, ceci est maintenu ; il n'y a pas à l'introduire, cela est déjà en place.

Quant au prix des taxis, je vous rappelle qu'ils sont fixés par la préfecture ; je transmettrai donc à celle-ci vos remarques. Par ailleurs, en ce qui nous concerne, nous sommes en train de développer un dispositif qui permettra d'accroître la possibilité d'accès à des tarifs modérés pour les taxis à partir des établissements de soirée ou de nuit du Vieux Lyon, incitant alors à l'usage du taxi à partir de ces établissements.

Pour le groupe Union pour la Communauté, madame D'Anglejan -et Bernard Rivalta l'a déjà évoqué- a eu beaucoup de peine à essayer de ne pas voir la cohérence entre les différentes mesures. Personnellement, je peux comprendre que l'on adhère ou pas à ces mesures ; on peut être contre mais ne pas en voir la cohérence est très difficile ! Comment ne pas comprendre que dans tout ce qui est proposé ici il y a tous les moyens pour diminuer d'une façon relative mais progressive l'afflux de voitures, pour diminuer la pollution sans pour autant pénaliser les résidents qui ont une voiture et doivent pouvoir la poser quelque part, sans non plus pénaliser à l'excès les gens venant de l'extérieur de l'agglomération qui n'ont pas d'autres possibilités que parfois utiliser leur voiture, soit pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons de réseaux de transports en commun qui n'accèdent pas encore dans leur commune très périphérique.

Au total, il y a bien la volonté de réduire progressivement la place et l'hégémonie de la voiture avec tous ses inconvénients sans pour autant la supprimer, sans pour autant pénaliser ni les riverains ni les visiteurs. D'ailleurs, puisque vous évoquiez la zone 30, madame D'Anglejean, soyez rassurée ! Il y aura une concertation non autoritaire sur ce thème-là. Le problème est bien toujours à l'ordre du jour et d'ailleurs, d'après la volonté des Lyonnais, on verra alors si on décide de pérenniser et d'aménager ce dispositif qui permettrait de réduire les principaux risques, notamment les risques d'accidents corporels, les risques de pollution, les risques de détérioration de la qualité de vie en ville.

Pour le groupe Synergies, je remercie madame Vullien de son soutien et je la rassure pour lui confirmer que la philosophie qu'elle évoquait à travers diverses mesures est bien maintenue, permettant en particulier d'organiser le transfert modal vers les transports en commun d'une façon progressive mais résolue.

Enfin, concernant le groupe UMP qui maintient sa position, il est vrai que les tarifs étaient jugés insuffisants selon monsieur Philip qui souhaitait des tarifs plus élevés pour être encore plus dissuasifs. Malheureusement -et chacun a pu s'en rendre compte-, cela n'est pas en relation avec l'acceptabilité des Grands Lyonnais. Comme d'ailleurs l'a bien expliqué Jean-Pierre Flaconèche, il faut tenir compte des réalités : on ne passe pas d'un niveau tel qu'il était dans le passé -et que d'ailleurs le mandat précédent a laissé sans évolution d'aucune nature- à quelque chose qui tienne compte du premier PDU puis de la révision du PDU ; on ne peut pas y passer d'une façon brutale, d'une façon non acceptable par la population. Vouloir exiger des augmentations plus considérables alors même que certains composants de la population trouvent déjà que les augmentations actuelles peuvent poser quelques difficultés, je crois que cela ne serait pas tout à fait responsable, pas compris et pas bénéfique sur le long terme.

Je crois qu'il est plus convenable d'expliquer en permanence et de donner les moyens à tous ceux qui le peuvent de rechercher progressivement des alternatives à la voiture, que ce soit par la progression des plans de déplacements d'entreprise, que ce soit par la progression des offres des transports en commun, que ce soit par la mise en place des modes de transports doux tel que nous le faisons dès maintenant dans l'agglomération lyonnaise.

Voici en quelques mots des réponses aux questions posées par les groupes politiques. Je pense que, grâce aux aménagements et, comme l'a dit monsieur Claisse, grâce à l'opinion recueillie auprès de la plupart des usagers, les évolutions ainsi proposées apparaîtront acceptables au plus grand nombre et permettront de préparer sans heurt excessif l'évolution progressive vers une ville où la voiture a une place mais une place moins hégémonique et génératrice de moins de nuisances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Touraine. Chers collègues, quelques mots sur ce dossier.

D'abord pour dire, comme l'a indiqué Bernard Rivalta, que ce n'est qu'un aspect d'une politique globale des déplacements et du stationnement dans l'agglomération. La pièce maîtresse de ce plan global est la charte que nous avons signée avec la SNCF, avec la Région, avec le département du Rhône, avec le Sytral et maintenant avec les autres départements pour développer un RER à la lyonnaise qui puisse articuler à la fois le réseau ferré et le réseau intra-urbain de métro, de tramway et de bus, avec une articulation autant que cela peut se faire entre ces différents moyens de transports de manière à avoir la plus grande intermodalité.

C'est par exemple ce que nous allons faire place Jean Macé, qui deviendra ce qu'est aujourd'hui la gare de Vaise, un lieu de rencontre entre le train, le métro, les bus et avec, dans les prochaines semaines, le plan déplacements doux que nous allons mettre en place et qui fera de Lyon une des capitales, non seulement en France mais également en Europe puisque le seul autre plan de ce genre qui existe se situe à Vienne en Autriche ; ils ont 700 vélos alors que, dans les deux ans qui viennent, nous allons en mettre 4 000 à Lyon et nous les mettrons évidemment dans l'ensemble des secteurs de l'agglomération, madame d'Anglejan, nous ne les concentrons pas sur le deuxième arrondissement ; mais avouez qu'il est tout de même un peu plus facile d'utiliser le vélo dans cet arrondissement que sur les pentes de la Croix-Rousse ! Alors il est vrai que, sur les différents étages des pentes, il y aura peut-être un peu moins de vélos parce que la conformité du terrain est un peu plus

difficile et ne permet donc pas de réaliser autant que nous le souhaiterions le développement du vélo.

Troisième point, nous sommes en train de construire un certain nombre de parcs-relais -comme l'indiquait monsieur Rivalta- et un certain nombre de places de stationnement. Il est vrai que nous créons des places de stationnement (2 000 dans le dernier mandat et 7 000 dans ce mandat) pour faire en sorte que la voiture soit, quand on le peut, en sous-sol et le piéton dans des espaces publics améliorés plutôt que d'avoir des voitures -mais cela peut être un mode de conception !- garées sur les passages cloutés, sur les places réservées aux handicapés, sur les places publiques. On peut préférer ce type de mode d'organisation de la ville mais nous ne pensons pas que ce soit la ville de l'avenir qui soit organisée ainsi.

En fait, le problème est simple : nous avons à gérer globalement et donc les gens voient ce que nous faisons de manière globale. Ceci a comme défaut de devoir éviter la contradiction et nous ne pouvons donc pas dire, comme cela se fait dans un certain nombre de groupes : "Ici il faut augmenter les tarifs de manière extrêmement forte" pendant que le collègue va faire campagne en disant : "C'est scandaleux, regardez, ils sont en train d'augmenter le prix des parkings !". Madame Belaziz, ce que je reproche à monsieur Philip, ce n'est pas d'être d'une formation différente de la nôtre puisque nous avons voulu ce pluralisme dans l'ensemble de l'exécutif, c'est-à-dire en novembre 2003 : "il faut augmenter le prix du stationnement" mais ensuite, quand le prix du stationnement est augmenté, de laisser les membres de son groupe faire, par exemple à la Croix-Rousse, une campagne effrénée pour dire : "C'est scandaleux, on augmente les prix des parkings". Ce que je reproche, c'est l'incohérence et c'est cela qui nuit à la crédibilité politique.

De la même manière, je n'ai encore jamais vu aujourd'hui quelqu'un qui s'oppose au plan de déplacements doux. On est toujours pour les plans de déplacements doux ! Mais cela ne doit pas être dans telle rue et si cela n'avait pas été dans cette rue-là mais que l'on ait pris l'autre, cela aurait été dans l'autre que l'on aurait fait la campagne pour développer que c'était dans la rue d'à côté peut-être. Puis, quand ensuite on installe les racks : "Ce n'est pas ici qu'il faut les mettre, il aurait mieux valu qu'ils soient dans le quartier d'à côté !" mais, s'ils avaient été installés sur la place d'à côté, on aurait dit : "Non, ce n'est pas là" et on serait allé voir le commerçant en disant : "Vous vous rendez compte, tout de même, ils vont installer des racks devant votre boutique, cela va nuire à votre commerce, c'est un peu scandaleux !".

Voilà, il y a deux façons de concevoir la politique : la première qui consiste à manier allègrement la démagogie, puis la deuxième qui consiste à développer, projet après projet, l'agglomération de demain. Alors, c'est vrai -comme le disait monsieur Bernard Rivalta-, certes, on a parlé de tout ! Pour parler des choses, on a parlé de tout ! du Confluent, cela fait trente ans que l'on en parle, il ne s'était rien passé ; de la Duchère, cela fait trente ans que l'on en parle, il ne s'était rien passé ; sur le plan de développement des transports en commun, au niveau effectivement de l'ensemble de la région urbaine, cela fait aussi trente ans que l'on en parle ; moi-même, lorsque j'étais jeune conseiller municipal, les projets de Lea, par exemple, figuraient déjà dans l'ensemble des documents. La seule différence, c'est que nous ne parlons pas mais nous réalisons.

Mes chers collègues, je vais vous demander de voter ces dossiers. Je les mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
 - contre : néant,
 - abstentions : groupes Les Verts - Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2005-2585 - déplacements et urbanisme - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'oeuvre souscrit avec le groupement Renzo Piano Building Workshop-atelier Corajoud - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2585. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande du groupe Les Verts.

M. TÊTE : Mes chers collègues, sur ce dossier qui consiste à voter un complément de rémunération et un avenant à monsieur Renzo Piano, deux observations : l'une un peu de forme parce qu'il est difficile de comprendre les éléments de ce dossier et l'autre sur notre vote de groupe.

La première, de forme, c'est qu'au départ, on parle d'un avenant numéro 1 et qu'à la fin, on arrive à un avenant numéro 4. Ensuite, c'est que l'augmentation telle qu'elle apparaît serait de 1,45 % -si mon calcul est juste- alors que seuls les avenants de plus de 5 % ont besoin de l'avis de la commission permanente d'appel d'offres et que cet avis a été donné. Est-ce qu'il y avait un cumul d'avenants qui n'apparaît pas dans le dossier ? Comme les numéros ne sont pas justes sur les avenants, c'est bien le numéro 4 et il faut intégrer les trois autres. Voilà les observations de forme.

Quant à l'observation de fond, puisque nous nous sommes abstenus sur ce dossier, évidemment nous continuerons à nous abstenir.

M. LE PRÉSIDENT : Sur la forme, nous vous répondrons. Sur le fond, évidemment nous poursuivons sur la même logique.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
 - contre : néant,
 - abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2589 - déplacements et urbanisme - Francheville - ZAC du Chater - Bilan de clôture de l'opération - Quitus à l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2589. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le président, ces délibérations concernent le bilan de clôture de l'opération de la ZAC du Chater à l'Opac du Rhône pour la ZAC du Chater. Je rappellerai simplement que la création de cette ZAC date de 1985 et qu'elle a permis de réaliser 300 logements à la fois en accession et en logements aidés et 1 200 mètres carrés de commerces et d'activités. Je vous remercie. Avis favorable de la commission bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : La présente délibération ne peut faire l'objet ou le support de critiques vertueuses ou sensibles dans cette opération de la ZAC du Chater qui est à l'image de choses anciennes tenues par l'héritage des engagements d'antan. Nous pourrions nous étonner, sous de multiples aspects, du temps écoulé entre un engagement d'opération fêtant à un an près un anniversaire de vingt ans et un terme de clôture fêtant lui celui de six ans. L'étonnement de ne pouvoir statuer sur un bilan et un quitus à l'aménageur au terme de ces six ans serait une facilité inconvenante.

Comme monsieur le vice-président aux finances, nous pourrions nous réjouir de la présentation d'un bilan positif avec un excédent approchant les 3 % agrémentant ainsi en dernière étape les finances communautaires de près de 63 500 €. Nous pourrions néanmoins présenter une réflexion critique à l'aune qualitative prépondérante à la mesure financière.

L'attention portée au respect des clauses d'origine de l'opération, regrettant au passage l'insertion du programme au sein d'ambiances paysagères sensibles ou à préserver, doit être un sujet à part entière. De 32 700 mètres carrés environ de SHON, l'opération n'a réalisé que 29 150 mètres carrés environ. Cette réduction de 10 % s'accompagne d'une modification très sensible des équilibres initiaux augmentant de 59 unités le nombre de logements, soit l'équivalence de 820 mètres carrés mais diminuant les surfaces de commerces et d'activités secondaires et tertiaires de près de 4 400 mètres carrés. Le détail de l'opération porterait crédit d'une surface moyenne de logements à l'origine de 114 mètres carrés mais pondérant l'offre d'une moyenne de logements en accession de 80 mètres carrés et de logements aidés de 106 mètres carrés.

Sans l'ombre d'un doute, en quatorze ans, le contexte économique évolua. Une analyse possible est de convenir que l'optique d'origine pouvait être contestable. Sous une approche sans doute sommaire, cette opération participe aux défauts de fonctionnement et d'équilibre de notre agglomération. Le centre administratif y a-t-il gagné quelques emplois ? Quel est le bilan des déplacements ? Quel est celui de la pérennité et de la création d'activités sur le secteur ? La diminution de l'offre de surface de commerces et d'activités secondaires aura pu être le terreau d'une certaine approche de la proximité des usages.

Nous pourrions, au regard des objectifs d'origine, nous interroger sur des questions liées à la ZAC Saint Rambert et nous pourrions ainsi porter égale attention à celle de Vancia à Rillieux la Pape. Pour cette dernière, les habitants, à raison, ont un fort sentiment d'avoir été floués. Aucun des équipements d'origine n'a été réalisé. Ils vous font crédit, néanmoins, monsieur le président de l'aménagement en cours de l'espace public central accroché au présent plan de mandat. La ville a dû forcer le trait de la partie nord sous mandat privé et porte la réalisation d'un bâtiment public. Néanmoins, les voiries du lotissement Chantemerle, dans la partie sud de la ZAC, ne sont toujours pas classées dans le domaine public communautaire malgré les assurances et les engagements d'origine. A ce jour et

néanmoins, au terme de près d'un quart de siècle, les habitants pourront être satisfaits de votre attention à accompagner la démarche, par vos services de proximité, de notre collectivité mais à l'audience du rituel de la programmation annuelle des études et des travaux.

La qualité et l'expertise d'une clôture ou d'un quitus à un opérateur sur les opérations est donc un sujet sensible. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2005-2591 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Opération Lyon Confluence - ZAC Première Phase - Mise en oeuvre du projet européen Renaissance pour la promotion des constructions économes en énergie et des énergies renouvelables - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2591. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Nous souhaitons souligner la qualité de ce travail conduit sous la direction de notre collègue Gilles Buna. Nous nous félicitons que l'opération d'aménagement du Confluent soit menée dans le cadre d'un projet européen visant à promouvoir des projets très performants sur le plan énergétique.

Si la décision de l'opération date du mandat précédent, comme vous venez de le rappeler, monsieur le président, c'est bien notre équipe, sous l'impulsion de notre collègue Buna, qui a décidé d'en faire une opération de reconquête urbaine, exemplaire à plusieurs titres :

- exemplaire d'abord par le programme de l'opération qui comprendra des logements, des bureaux, des équipements et des espaces publics permettant de "fabriquer" de la ville et non pas des quartiers monofonctionnels ;

- exemplaire aussi par la mixité des logements puisque 23 % des logements construits relèveront du parc social dans un arrondissement qui en compte aujourd'hui seulement 7 %, c'est-à-dire un des taux les plus faibles de la ville de Lyon et même de l'agglomération ;

- enfin, exemplaire parce qu'il s'agit d'une opération innovante et ambitieuse sur le plan énergétique. En effet, dans le cadre du projet européen, nous nous engageons à réduire de 50 % les consommations énergétiques par rapport à la réglementation technique 2000 et à utiliser 80 % d'énergies renouvelables dans les logements et les bureaux.

Pour cette première tranche de 72 000 mètres carrés sur un total de 340 000, le coût total du projet est de 9,4 M€ et l'Union européenne participera pour 3,6 M€, dont 2,7 M€ pour les constructeurs. La part de la Communauté urbaine est de moins de 60 000 €. Pour les constructeurs, le surcoût de la performance énergétique est estimé entre 5 et 7 %. Notons par ailleurs que des contacts ont été pris avec la région Rhône-Alpes pour faire rentrer ce projet dans le plan régional pour l'énergie qui est en cours de préparation et obtenir ainsi des financements régionaux.

Après avoir expérimenté, dans le cadre du programme Restart, la construction de 200 logements sociaux performants sur le plan énergétique entre 1997 et 2002 avec les OPAC communautaires et d'autres bailleurs sociaux, nous sommes donc en capacité de passer à une autre échelle de réalisation. Il s'agit là d'une avancée considérable vers un développement urbain durable.

Outre cette grande opération, rappelons que nous nous sommes aussi dotés d'un référentiel habitat durable par lequel nous incitons les bailleurs sociaux et les promoteurs privés à construire avec de grandes exigences environnementales et notamment énergétiques. Ce référentiel devient un outil de dialogue très important avec les autres acteurs de la construction de l'agglomération.

Si la construction neuve doit relever de ces nouvelles approches, n'oublions pas que le bâti existant constitue aussi un gros enjeu pour la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Avec l'Agenda 21 que nous voterons bientôt et le plan Climat qui en découlera, nous marquerons notre volonté de nous engager sur ce champ également.

Par le présent rapport, nous nous engageons très concrètement dans une nouvelle manière de produire la ville durable et nous souhaitons que cette opération accélère la réalisation de constructions économes en énergie et le développement des énergies renouvelables. Nous votons bien évidemment favorablement pour ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais à mon tour souligner l'importance de ce projet Renaissance développé en collaboration avec les villes de Braknell au Royaume Uni et de Saragosse en Espagne. C'est un projet ambitieux puisqu'il s'agit de réduire de moitié, dans les trois lots de l'îlot nord de la darse du Confluent, les consommations de chauffage par rapport à la réglementation thermique de 2000 et, en combinant à la fois l'introduction de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité et de chaufferies à bois dans chacun des îlots, de couvrir 80 % de la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire par les énergies renouvelables.

Au-delà de son intérêt propre pour le Confluent, ce projet qui introduit une expérimentation à grande échelle dans l'usage des énergies renouvelables et dans la conception des bâtiments à faibles besoins énergétiques est important pour notre agglomération. Il va en effet permettre, en s'appuyant sur le consortium des partenaires qui regroupe les experts des économies d'énergie et des énergies renouvelables, de

développer des bonnes pratiques qui pourront ensuite être généralisées sur l'ensemble du territoire. Il va également contribuer au développement de la filière bois et à la prise en compte de processus de construction économes en énergie par les entreprises de notre agglomération.

La lutte contre l'effet de serre, qui est probablement le plus grand défi du millénaire, suppose en effet un changement profond de notre modèle économique. Il ne s'agit plus de corriger à la marge un développement qui, pendant de trop longues années, a totalement ignoré ses conséquences parfois désastreuses sur l'environnement. Il s'agit plus fondamentalement d'introduire de façon endogène le développement durable au cœur de notre modèle de développement afin que les gains de productivité soient de plus en plus orientés vers la préservation de la seule vraie ressource rare de notre planète, l'environnement.

C'est pourquoi le groupe Socialiste salue et soutient cette initiative Renaissance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE;

N° 2005-2597 - déplacements et urbanisme - Bron - Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc de l'A 43 - Aménagements connexes - Concours de maîtrise d'oeuvre organisé par la communauté urbaine de Lyon et la direction départementale de l'équipement du Rhône dans le cadre d'un groupement de commandes - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure de concours restreint - Signature du marché - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2597. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Il s'agit du dossier concernant la suppression du viaduc Mermoz-Pinel. Il y a un avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Chacun peut se réjouir enfin du raccourcissement de l'engagement vers une autoroute au sein de l'agglomération, même si, en l'état, ce gain intéresse principalement le centre de celle-ci.

Chacun se trouve soulagé qu'au terme de près de vingt ans, vous soyez, monsieur le président, parvenu à obtenir un projet viable, supprimant entre autres un viaduc, un saute-mouton, une connexion rustre trop technique au sein de quartiers vivants. Chacun apprécie également, monsieur le président, que le projet considère un aménagement urbain intéressant aussi les limites de la ville de Bron au bénéfice d'une approche de fluidité du trafic automobile plus qu'à l'augmentation de la densité de celui-ci. La suppression du viaduc serait encore plus

ambitieuse si l'approche du boulevard urbain était traitée aussi à l'entrée de la commune de Bron, par exemple en lien étroit entre les lignes fortes de transports en commun, soit au-delà du croisement avec le boulevard Laurent Bonnevey.

L'ombre d'un manque d'information, de concertation avec les habitants peut s'inscrire à la tenue du projet. Des trois projets, notre commission d'urbanisme du Grand Lyon n'obtint que l'apparition d'une image du projet lauréat.

Monsieur le président, à l'obligance de la démocratie participative, il serait important que nous ayons la maturité de considérer l'avis préalable des habitants, des riverains, des associations mais aussi la volonté de porter crédit des valeurs fondamentales de cette approche. Cet avis est utile et probant à chaque étape d'un projet ; celui recherché au sein de la période d'analyse des offres est possible, sinon expérimenté convenablement. Le code des marchés publics ne l'interdit pas mais la frilosité conservatrice de la prohibité de l'apparence d'indépendance d'un jury est un frein.

En l'état, l'avis des habitants serait ainsi plus dangereux que celui des corps constitués et des choses de l'ombre. Il est pourtant un bien reconnu de prendre un temps suffisant pour recueillir l'avis des habitants, à différentes étapes des projets, en connaissance des contraintes de chacune d'elles. A terme, il nous semble que cette audience peut largement ramener une crédibilité bénéfique à chacun, tant élus qu'associations, que services de notre Communauté, que pour les concepteurs.

Cette reconquête mérite attention mais, à l'aune de la persévérance, il nous semble, monsieur le président, que vous avez eu une volonté de cette nature dont vous esquissez la pratique pour le projet d'un de vos quartiers favoris. Plus que consommer un temps précieux à la concertation entre les services de l'institution, il serait louable d'apprécier l'intelligence et la finesse la plus fréquente des habitants, des riverains et des utilisateurs ainsi que de leur représentation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. DESCHAMPS : Monsieur le président, c'est avec aussi beaucoup de plaisir que nous voyons apparaître ce dossier qui, je le rappelle, figure dans les revendications des populations du secteur Mermoz depuis des années. C'est pourquoi, à l'époque, au moment de l'instruction puis de la conclusion du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, nous nous sommes, pour quelques-uns, battus de façon forte pour que ce dossier soit retenu -dans l'incrédulité générale à l'époque- dans les perspectives de ce contrat de plan. C'est maintenant chose faite et je ne peux que m'en féliciter.

Pour autant, j'ai entendu parler de concertation à l'instant. Bien sûr il faut concerter mais nous concertons déjà depuis plusieurs années au niveau des conséquences de la disparition de l'autopont sur le secteur Mermoz nord et Mermoz sud ; nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de présenter ces projets aux locataires et au conseil de quartier de ce secteur, même s'il faudra adapter ou améliorer la communication à l'aune du projet maintenant défini.

Je rappelle que c'était en effet, à l'époque, une aberration urbaine bien à la mode que de concevoir une voirie qui était un véritable déversoir de véhicules dans la ville et, de cette aberration, il faut en revenir. C'est, je le rappelle, ce que vous faites -on en parlait tout à l'heure- avec la politique de stationnement lorsque vous recherchez les développements de liaisons intermodales, lorsque vous développez avec le Sytral les solutions dont monsieur Rivalta parlait à l'instant, de la même façon que sont développés à l'entrée de nos villes des parcs-relais.

Il est tout aussi aberrant de ne pas s'interroger de laisser se poursuivre la traversée d'un morceau de ville -je pense à Bron-Parilly- chaque jour par 130 ou 150 000 véhicules via l'A 43 et de couper un morceau de ville en deux et de rendre absolument difficiles les conditions de vie des habitants de ce secteur. Il faut donc, me semble-t-il, alors que l'autopont sera dans les deux ou trois ans qui viennent chose du passé, saisir l'opportunité du prochain contrat de plan Etat-Région -s'il en est un- pour amener l'Etat à être en situation d'envisager l'enfouissement de l'A 43 dans la traversée de Bron-Parilly.

Il faudra pareillement profiter de l'opportunité des rénovations envisagées par les Nouvelles Galeries pour développer les parcs-relais en nombre suffisamment significatif pour qu'ils aient cette véritable fonction et permettre ainsi de donner vie et réalité à l'opération de suppression de cet autopont qui ne doit pas avoir simplement pour effet de faire disparaître du paysage urbain un élément disgracieux mais qui doit avoir pour résultante une diminution réelle et forte de la circulation automobile dans ce secteur.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles ce dossier nous semble un excellent préalable à d'autres opérations qu'il nous faudra mener au fil du temps. Monsieur le président, nous voterons donc pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2005-2603 - déplacements et urbanisme - Fourniture et pose d'équipements nouveaux de signalisation sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2603. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Monsieur le président, le rapport concerne la fourniture et la pose d'équipements nouveaux de signalisation sur le territoire de la Communauté urbaine et une autorisation à signer un marché à l'issue d'une procédure d'appel d'offres proposant de fournir un marché à bons de commande à un groupement solidaire. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-2605 - développement économique - Protocole d'accord avec l'institut Aspen - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2605. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : La commission a donné un avis favorable à cette subvention à l'institut Aspen, qui s'inscrit dans le protocole couvrant les années 2003-2005.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, il y a deux ans, nous avons ouvert ce débat sur l'intérêt ou non de continuer à financer l'institut Aspen et, à l'époque, j'avais souligné le manque de visibilité de cet organisme qui est très subventionné, pour l'essentiel, par de l'argent public et cela depuis 1994 puisqu'au terme du premier bilan triennal, la région Rhône-Alpes avait décidé de se désengager collectivement et c'était à la demande des groupes Socialiste, Communiste, Verts et Radicaux que ce désengagement s'était fait en 1997.

On avait pris acte lors du débat précédent qu'effectivement, compte tenu de l'ancien directeur, les choses n'allaient pas, la visibilité avait disparu mais qu'enfin, maintenant, un nouveau directeur étant arrivé, les choses allaient marcher.

Alors, j'ai d'abord regardé le site Internet, ce qui est tout de même la moindre des choses pour un organisme international. Je vais vous le décrire rapidement parce qu'il y a très peu de pages :

- sur la première page d'accueil "Bienvenue sur le site d'Aspen France", il n'y a pas le logo du Grand Lyon, il n'y a pas le logo de Lyon, il n'y a le logo d'aucune collectivité. Les aides financières qui doivent avoir pour contrepartie l'apparition des logos évidemment n'existent pas !

- à la deuxième page, figurent les "publications" : les publications de l'institut Aspen France ne sont provisoirement pas disponibles ; heureusement qu'il y a le mot "provisoirement" sinon l'inquiétude serait encore plus forte !

- à la troisième page, figurent les "témoignages de personnalités". Je m'attends à avoir une liste astronomique ; or, six personnalités et il n'y a pas monsieur Raymond Barre !

- à la quatrième et dernière page -un site formé de cinq pages, ce n'est pas beaucoup- apparaissent les «événements». Je vous épargne la liste très modeste ; sur six mois -puisque'il n'y a que six mois d'affichés-, il y a un événement au mois de mai, le reste, ce sont de petits dîners et des réunions internes à l'institut Aspen.

Ensuite, j'ai pris la deuxième page que nous avons lorsque vous êtes dans un moteur de recherche. C'est le réseau Voltaire qui parle de l'institut Aspen et qui titre, avec un long article que je vous invite à lire "L'institut Aspen élève les requins du business". Il est vrai que le réseau Voltaire est bien entendu un organisme critique mais, en tout cas, c'est tout de même la deuxième chose que l'on peut apprendre sur l'institut Aspen. Voyez bien ce que l'on finance !

J'ai tout de même voulu voir sous une autre forme de sources et faire la même comparaison que j'avais faite -et je vois monsieur Muet très intéressé- dans un grand quotidien de référence qui a l'avantage d'être informatisé pour refaire des recherches par mots-clés : "institut Aspen Lyon sur les années 2003 et 2004", il n'y a aucun article qui sort ! Alors, il sort l'institut Aspen d'Italie, l'institut Aspen d'Allemagne mais pas l'institut Aspen France. Et même en parlant de tout un tissu Aspen confondu, cela ne fait jamais que quatre articles sur deux ans.

La grande visibilité, le grand boosting de l'institut Aspen, on ne peut pas trouver que c'est fort ! Alors, monsieur le président, on sait que vous avez quelques difficultés financières, 7 M€ en moins de recettes, vous proposez sur la même ligne de crédit, même chapitre, de retirer 500 000 € à la décision modificative. Je crois que retirer ce dossier serait le grand exemple de sagesse que vous ferez comme vous avez su le faire lorsque vous étiez conseiller régional.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Muet.

M. le vice-président MUET : Je savais que mon collègue Etienne Tête n'aimait pas l'institut Aspen, ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat. Je n'ai pas surfé comme lui sur le site de l'institut Aspen ; apparemment, il est peut-être tout à fait insuffisant mais je crois que le rôle de l'institut n'est pas d'avoir un site mais d'organiser un certain nombre de réunions. J'ai participé à plusieurs de ces réunions. J'ai même été l'acteur d'une des réunions puisqu'il s'agissait de la suite du Sommet de Lyon sur la société de l'information.

J'ai fait aussi souvent appel à l'institut Aspen lorsque nous faisons des déplacements à l'étranger parce que c'est un réseau d'entreprises qui peut nous mettre en relation avec de très nombreuses entreprises étrangères. Je dirai que, du point de vue du développement économique, c'est cela qui m'intéresse dans l'institut Aspen. Je ne pense pas que cet institut ait vocation à publier des grands articles sur les différents sujets. Il a vocation à organiser des débats. Donc, que son site soit déficient, je pense qu'il faudra leur dire effectivement qu'un site, cela compte aussi, mais je peux vous assurer que, pour la plupart de nos déplacements à l'étranger, lorsque l'on a besoin de mobiliser des chefs d'entreprises, on les trouve en particulier par l'intermédiaire de l'institut Aspen.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de soutenir l'institut Aspen il y a trois ans, de prolonger un soutien avec la Communauté urbaine, ce qui avait déjà été fait dans le passé. Je pense que l'on pourra à nouveau s'interroger lorsque l'on reprendra cette convention pour trois ans mais, pour ma part, je dis que, du point de vue du développement économique, c'est un institut important pour l'action que nous menons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller),
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts), Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2606 - finances et institutions - Délégation accordée à monsieur le Président et au Bureau pour accomplir certains actes de gestion - Abrogation de la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2606. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cette délibération qui ne change rien sur le fond et qui n'est justifiée que par des paramètres juridiques.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, la délibération qui nous est présentée ce soir appelle de notre part trois types d'observation.

En premier lieu, elle souligne une inquiétude quant à la gestion même de notre établissement public. En effet, bien qu'elles soient relativement proches de l'administration classique des collectivités territoriales, les communautés urbaines sont régies par des dispositions particulières codifiées aux articles L 5200 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, les délibérations sont encadrées par les principes spécifiques qui diffèrent de celles du droit commun. Il s'agit en particulier du principe de spécialité que vous avez tendance, à notre sens, à méconnaître. Ainsi, lorsqu'une délibération est adoptée par la communauté urbaine, une délibération similaire ou de même objet ne peut être adoptée par les communes membres puisqu'elles sont dessaisies des compétences léguées à la communauté urbaine. L'erreur commise par votre exécutif souligne ainsi ce soir une forme d'approximation dans la gestion de cet établissement public.

En second lieu, cette erreur nous fait craindre une insécurité juridique quant aux décisions que vous-même, monsieur le président, ou que le bureau délibératif a pu prendre en vertu de la délégation de principe du 3 mars 2003. En effet, bien que l'erreur matérielle soit minime et ne semble pas prêter à conséquence, elle constitue néanmoins une erreur de droit dont pourrait se prévaloir un requérant potentiel devant les juridictions administratives. Aussi nous paraît-il souhaitable, afin que notre assemblée ne se trouve pas confrontée à ce type de problématique juridique, que vous présentiez à nouveau au Conseil communautaire l'ensemble de ces décisions qui pourraient être entachées d'illégalité.

Enfin, l'erreur commise par l'exécutif nous semble d'autant plus préjudiciable que la délibération du 3 mars 2003 vous permet d'engager des dépenses pour un montant de 3 M€.

Nous profitons d'ailleurs de cette occasion pour vous rappeler une nouvelle fois que nous considérons le bureau délibératif comme une émanation de l'assemblée délibérante et qu'il nous paraît indispensable, dans un souci de légitimité démocratique, d'y associer à la représentation proportionnelle l'ensemble des groupes de notre assemblée. Je vous remercie.

M. le vice-président BERTRAND : Ce que vient de dire madame Decieux n'est pas contradictoire avec ce que j'avais dit précédemment.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

N° 2005-2607 - finances et institutions - Lyon 3° - Création d'une pépinière d'entreprises dédiée à la chimie et à la pharmacie dans le bâtiment recherche et développement de la société Merck santé situé 115, avenue Lacassagne - Convention de participation de la société Merck santé au financement de cette pépinière - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2607. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS, rapporteur : Il s'agit du dossier relatif à la création d'une pépinière d'entreprises dédiée à la chimie dans les bâtiments recherche et développement de la société Merck santé située 115, avenue Lacassagne. La commission, monsieur le président, a émis un avis favorable à cette opération qui n'a été rendue possible que par la loi de modernisation sociale qui date de janvier 2002. Point n'est utile de préciser ici qui était en charge alors des affaires du pays et ce que furent les aspects positifs de cette loi puisqu'elle permet aujourd'hui de sauvegarder un outil de recherche et de développement dans le cadre des opérations menées dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, sur le site libéré par la société Merck, il est proposé de créer, jusqu'en juin 2006, une pépinière d'entreprises. Ces locaux ont été rendus libres par un plan de restructuration de cette société pharmaceutique qui a conduit à la suppression de 300 emplois sur ce site.

Deux interrogations me viennent à l'esprit puisque je m'interroge sur le caractère peut-être incomplet de la rédaction de cette délibération :

- d'une part, quels sont les engagements de l'entreprise Merck en termes de relocalisation des emplois sur l'agglomération et quelle peut être l'efficacité d'une pépinière qui devrait quitter ce site en juin 2006 ? L'expérience du syndicat mixte pour la promotion des pépinières d'entreprises innovantes porte à croire que trois à quatre années sont nécessaires à la maturation d'un projet d'entreprises innovantes. Il y a une contradiction apparente avec la durée d'occupation des locaux qui est limitée à 2006 dans cette délibération et obligera donc nécessairement, à terme, à un déménagement avec tous les inconvénients qui en découlent ;

- d'autre part, quelles sont les procédures prévues pour évaluer le bilan des aides publiques mobilisées sur ce projet, en particulier en matière d'effet sur l'emploi et sur l'avenir du site ?

Je vous remercie des précisions que vous pourrez nous apporter pour nous permettre de déterminer de manière définitive notre vote. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, le 23 mars dernier s'est tenue une table ronde entre les délégués syndicaux CFDT, CFTC, CGC et CGT et la direction Merck et les représentants des organisations d'Etat, les collectivités territoriales, le Conseil régional, le Grand Lyon et la mairie du troisième arrondissement. Cette réunion a été organisée en préfecture pour préparer l'élaboration d'une convention de site prévue à l'article 118 de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, ce dont il a déjà été fait état. Un point précis de la mise en œuvre du plan social en cours a été également donné.

Sur la mise en œuvre du plan social, suite à ce que vous savez sur le site de cette entreprise, la direction Merck s'est engagée à trouver des solutions pour chacun de ses salariés. La recherche développement est arrêtée et les 150 emplois redéployés en région parisienne. Pour les employés techniciens de la production, la moitié a pu trouver des issues. Il reste le problème des salariés dont les solutions sont plus difficiles à trouver ; les syndicats s'en inquiètent et la direction, tout en confirmant son engagement, convient que le plus difficile reste à trouver, c'est-à-dire effectivement pour une satisfaction totale. L'inquiétude existe également pour les salariés en formation dont le débouché professionnel n'est pas encore assuré.

Donc, la convention de site prévoit d'obliger l'entreprise qui se désengage d'un site ou d'un bassin d'emploi à financer des actions pour revitaliser le site. Merck a mis au point cinq interventions, suite à toutes ces discussions, à la convention et au travail qui a été fait :

- étude de prospective et de reconversion du site,
- appui à la création d'emplois et activités dans les filières,
- soutien au développement technologique et à la consolidation de la filière biotechnologie,
- appui à la création d'entreprises et utilisation des locaux actuels en pépinière d'entreprises -ce qui nous concerne actuellement- sur le site de l'avenue Lacassagne,
- accompagnement des sous-traitants et des partenaires industriels.

A partir de ses licences en portefeuille, la direction Merck met également à disposition ses locaux et propose un financement.

Sur les initiatives évoquées, la convention a une portée de trois ans et elle doit être mise en œuvre dans les dix-huit mois. Le troisième arrondissement de Lyon, qui est aussi un arrondissement industriel, est concerné par l'activité économique, l'emploi et l'avenir du site. Cet aspect n'est pas définitivement décidé. Le Grand Lyon va, en concertation avec l'arrondissement, la mairie, les syndicats, les habitants, travailler à cette question et dans une réflexion d'ensemble du quartier.

Cependant, au sujet de cette table ronde, nous pouvons émettre certains regrets mais nous faisons aussi une proposition.

Les regrets, c'est d'avoir effectué ces propositions avant de fermer le site dans le cadre du débat sur le livre IV des discussions, comme il a été proposé, pour mettre en œuvre avec tous les acteurs concernés les possibilités alternatives. Les organisations syndicales regrettent que leurs propositions n'aient pas été discutées sur le fond et jusqu'au bout. Il y avait, dans la loi de modernisation sociale, un article qui rendait obligatoire

cette concertation et cette construction de solution alternative à la suppression d'emplois lorsque les raisons sont uniquement boursières, ce qui a été le cas. Cet article a été supprimé au nom de la liberté d'entreprise par une majorité différente de celle qui avait construit l'article en 2002, cette liberté d'entreprise ne figurant pas dans notre Constitution. A noter que le projet de Constitution pour l'Europe inscrit la liberté d'établissement mais pas le droit d'emploi, simplement le droit de rechercher un emploi, ce qui constitue une grave régression.

La proposition que nous faisons est dès maintenant d'assurer la pérennité des initiatives mises en œuvre pour l'après et les développer, rencontrant en cela les objectifs de la Chambre de commerce qui envisage d'aider les PME de la filière biotechnologie, les préoccupations du Grand Lyon en lien avec le projet de cancéropole et avec la Région. Ce sont là des synergies à mettre en œuvre. La Région envisage de constituer un fonds d'investissement pour l'emploi, accompagnant ainsi et de manière sélective les prêts des banques à taux réduits selon des critères d'emplois créés ou maintenus, de formation allant dans le sens d'une sécurité professionnelle de l'emploi et de formation.

Réussir un tel projet serait une première ! Je crois que, sans être dupe et sans penser que nous tenons là l'oiseau rare, il y a là à exploiter quelque chose de nouveau. Nous sommes persuadés que si nous nous y mettons tous et si nous regardons de plus près ce dossier, il peut être un exemple. Nous sommes aussi les uns et les autres conscients que l'emploi dépendra aussi de la santé de l'économie et de ce que le patronat, d'une manière générale, mettra dans ce dispositif.

Ceci dit, nous approuverons ce dossier avec les réserves sur lesquelles nous avons émis des propositions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Plazzi. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, mes chers collègues, comme l'a indiqué monsieur Deschamps, cette pépinière résulte d'une heureuse disposition de la loi de modernisation sociale combinée à la volonté du Grand Lyon de ne pas rester inactif face à un drame que représente pour les salariés la fermeture d'un site de recherche et de production qui accueillait près de 320 emplois.

Cette loi, adoptée en janvier 2001 sous le gouvernement de monsieur Lionel Jospin, oblige une grande entreprise qui ferme un site et qui procède à un plan social à signer une convention de développement économique local pour contribuer à la réactivation du bassin d'emplois. Pour l'économie locale, la fermeture d'un site industriel est à la fois un drame pour l'emploi, une perte de patrimoine urbain et une perte de patrimoine technologique et industriel à travers la dispersion du savoir-faire. La loi de modernisation sociale complète ainsi le plan social déposé par les entreprises par des actions qui visent à préserver l'emploi local et le patrimoine industriel local. C'est d'ailleurs une loi qui a été profondément bouleversée par la nouvelle majorité mais, heureusement, cette partie est restée.

Nous avons reçu, avec le président Collomb, les représentants des salariés de la société Merck lors de l'inauguration de Bioparc et, quelques semaines plus tard, j'ai reçu à la Communauté urbaine, et à la demande des syndicats, à la fois les syndicats de la société Merck et la direction pour étudier les actions que pouvaient mener les collectivités -le vice-président de la Région était aussi à mes côtés lors de cette réunion- pour éviter les conséquences de cette restructuration sur l'emploi.

Dans le plan social qui a été signé à la fin de l'année 2004, la société Merck s'est engagée, comme l'ont rappelé mes collègues, à trouver une solution pour tous les salariés. J'ai encore eu l'occasion de visiter récemment le site de la société et la direction a répété qu'elle s'était engagée et qu'elle tiendrait son engagement à trouver une solution pour tous les salariés en combinant des préretraites financées par l'entreprise pour les salariés de plus de cinquante-quatre ans, une mobilité vers les sites de la région parisienne moyennant une prime substantielle pour les salariés qui accepteraient cette mobilité et enfin, le reclassement des salariés par des propositions d'emplois auprès des sous-traitants -et de ce point de vue, je trouve que la société Merck a fait un effort important- ou encore par la création directe d'entreprises, ce que l'on appelle l'essaimage ; c'est ainsi que trois salariés de la société Merck ont créé, avec le soutien de notre incubateur Créalys, une start-up qui devra accueillir entre 15 et 20 emplois d'ici cinq ans et qui, grâce à la création de cette pépinière, va rester sur le site de Lacassagne.

La Communauté urbaine s'est préoccupée très tôt de la reconversion du site de Lacassagne d'une surface de 23 000 mètres carrés. Ce site comprend un bâtiment de production dont l'activité sera poursuivie jusqu'en juin 2006, un bâtiment administratif et un bâtiment de recherche et de développement qui comporte 3 900 mètres carrés de laboratoires entièrement équipés. J'ai visité récemment ce site. Il constitue une pépinière exceptionnelle pour des entreprises qui voudraient démarrer -des start-up- dans le secteur des biotechnologies ou dans le secteur de la santé ou même de la chimie fine avec des laboratoires qui sont parfaitement adaptés à des entreprises de ce secteur, qui sont d'ailleurs totalement en place et qui peuvent servir aussi bien aux biotechnologies, à la pharmacie qu'à la chimie fine.

Naturellement, nous aurions préféré ne pas avoir à gérer le départ d'un grand établissement mais, en créant une pépinière, nous conservons la vocation d'activité du site Lacassagne et nous mettons tout en œuvre pour que naissent et se développent sur ce site de nouvelles pousses qui seront peut-être -c'est ce que l'on espère pour toutes les nouvelles pousses- les grandes entreprises de demain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DESCHAMPS.

N° 2005-2612 - proximité, ressources humaines et environnement - Jonage - Construction de la nouvelle station d'épuration - Réévaluation de l'individualisation de l'autorisation de programme - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2612. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission. Cela concerne la construction de la nouvelle station d'épuration à Jonage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, si dans d'autres délibérations ce soir nous allons débattre de la baisse annoncée de nos recettes, la présente délibération porte, elle, sur des augmentations de dépenses tout aussi imparables.

Début 2004, nous avons ainsi lancé une procédure d'appel d'offres pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Jonage. L'estimation de base des travaux, effectuée en octobre 2002, s'élevait alors à 9,5 M€HT. Deux ans et demi plus tard, il nous faut réévaluer notre autorisation de programme de 3 M€, c'est-à-dire accepter une augmentation de 30 % pour signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue par la commission permanente d'appel d'offres.

Comment expliquer une telle explosion des coûts en si peu de temps ? Par la conjonction de deux paramètres aussi défavorables pour nous l'un que l'autre : tout d'abord, la hausse des coûts des matières premières comme l'acier ou le pétrole -ce qui n'étonne malheureusement personne aujourd'hui- et ensuite la croissance des coûts du marché imposés par les quelques entreprises en situation de monopole sur ce créneau. Il faut savoir qu'une station d'épuration qui valait 100 en 2002 coûte 115 en 2005. De même, une usine d'incinération qui valait 100 en 2002, vaut 130 aujourd'hui. Les gros équipements urbains dont sont tenus de s'équiper les collectivités comme la nôtre relèvent d'un marché très concentré et du remplissage des carnets de commande de ces entreprises, lui-même lié au renforcement des normes européennes en matière de protection de l'environnement.

En système libéral, les meilleures intentions du monde peuvent avoir leurs effets pervers, c'est ce qui illustre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que vous avez assez bien résumé. Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-2618 - proximité, ressources humaines et environnement - Convention de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Elvya - Avenant n° 2 - Règlement de service - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2618. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Cette délibération concerne la convention de délégation de service public de chaud et de froid urbains avec la société Elvia. Il s'agit de l'avenant n° 2, règlement de service. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, simplement pour indiquer que notre groupe s'abstiendra comme il s'est abstenu sur le dossier de base.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2005-2630 - développement économique - Convention avec l'association Euromed capital forum - Organisation d'un forum international du capital risque - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2630. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : La commission a donné un avis favorable à ce dossier, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. VATÉ : Monsieur le président, mes chers collègues, nous pourrions nous contenter de voter ce rapport sans rien dire, sans faire de commentaire mais il se trouve qu'il comporte une singularité, une innovation qui sonne, qui résonne comme une réponse aux observations que j'ai eu l'honneur de faire ici-même lors des précédentes séances de notre assemblée.

En bas de la page 3, en effet, figure une liste de critères d'évaluation qui sont affichés à l'avance. Plusieurs de ces critères sont à la fois précis et exigeants, si on les lit bien. Cette attitude est courageuse et responsable mais rare et, à nos yeux, elle remplace avantageusement l'habituel postulat d'autosatisfaction. La rupture culturelle est trop forte pour que nous la laissions passer sans la saluer comme il se doit. Notre groupe ne pose aucune question, ayant trouvé la question dans le texte lui-même, là où sont cités les partenaires de la Communauté urbaine que sont le Medef, la CGPME, les chambres consulaires, Siparex, etc. Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2005-2631 - finances et institutions - Vote du taux de la taxe professionnelle 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2631. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui vous est soumis vous propose de maintenir le taux de taxe professionnelle à 20,01 %, tel que nous l'avions indiqué lors du vote du budget primitif au mois de décembre.

Cette confirmation de taux vous est proposée bien que nos recettes fiscales augmenteront moins vite que prévu puisque, après notification, en additionnant les recettes fiscales directes et les compensations de l'Etat, la progression de nos recettes sera de 1,37 % alors que, lors du budget primitif, nous comptons sur 2,5 %. Cela conduit à une diminution de recettes d'environ 6,5 M€. Cela a comme conséquence, par rapport au budget primitif, que nos recettes réelles de fonctionnement passeront de 969 M€ à 990,6 M€ et donc en progression de 2,2 contre le pourcentage de 2,8 indiqué au mois de décembre.

Nos dépenses réelles de fonctionnement, elles, seront proposées en réduction tout à l'heure par décisions modificatives qui permettront de les ramener de 871,25 M€, telles qu'elles étaient au budget primitif, à 868,9 M€ et nos dépenses de fonctionnement progresseront de 1,6 % au lieu de 1,87 % prévu.

L'augmentation de nos recettes sur nos dépenses sera un peu inférieure à ce qui était prévu mais avec un écart toujours positivement positif de 2,2 % pour les recettes et 1,6 % pour les dépenses, ce qui produit une augmentation de notre autofinancement brut qui, au lieu d'être de 125,79 M€ tel qu'évoqué lors du budget, sera ramené à 121,9 M€ et, par rapport à 2004, une progression de notre autofinancement au budget primitif 2004 de 6,7 %.

Ceci signifie que notre situation financière demeure tout à fait équilibrée et c'est ce qui justifie le maintien des taux.

Mais évidemment la moindre recette de taxe professionnelle conduit à ce que la préparation du budget de l'année suivante soit vue dans un contexte de rigueur accrue. Cette augmentation plus faible que prévue n'est pas propre à notre Communauté urbaine. L'état comparatif des quatorze communautés urbaines de France montre que certaines d'entre elles ont vu des diminutions de recettes, comme Strasbourg (0,3 %), annonçant une progression qui n'est que de 0,5 %. Il y a deux exceptions (Bordeaux avec 4 % et Dunkerque avec 7,7 %) qui ont eu des augmentations significatives. Sinon, pour la quasi-totalité des communautés urbaines, c'est de l'ordre de ce que je viens d'indiquer pour la communauté urbaine de Lyon. Cela montre que les recettes fiscales calculées aujourd'hui sur la taxe professionnelle le sont sur des bases qu'il convient évidemment de remettre en cause.

Vous savez que des réformes sont en cours en ce moment, elles ne s'appliqueront probablement pas pour 2006 mais, dans la meilleure des hypothèses, pour 2007 et nous n'en savons pas les contours exacts, ce qui donne un contexte évidemment difficile pour notre Communauté urbaine.

Voilà, mes chers collègues, ce rapport avec la proposition du maintien des taux, des recettes inférieures de 6 M€ et la nécessité d'une rigueur accrue pour le budget de l'an prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe UDF approuve bien sûr le maintien du taux de taxe professionnelle mais vous me permettrez de faire quelques observations.

D'abord ma crainte devant la faiblesse de la progression du produit fiscal et n'est-ce pas là de voir les limites de la spécialisation de l'impôt au niveau de la Communauté urbaine par uniquement les ressources de la taxe professionnelle ? Je l'avais dénoncé à une certaine époque et là on voit véritablement qu'il risque d'y avoir ultérieurement des difficultés, d'autant plus que le gouvernement s'apprête à réformer la taxe professionnelle et que nous ne connaissons pas encore les orientations. Mais d'ores et déjà l'association des maires de France et la commission des finances à laquelle je participe s'est émue pour éviter bien évidemment qu'il y ait une diminution de nos ressources pour les collectivités locales et cela pourrait créer aussi des difficultés ultérieures pour nos budgets futurs.

Un autre point que je voudrais aborder est celui du développement économique de notre agglomération. Il faut en particulier inciter davantage nos communes à créer des zones d'activités en liaison avec la Communauté urbaine. Mais je voudrais faire une observation : la difficulté que la Communauté urbaine a pour lancer les opérations de zones d'aménagement concerté, quand on sait qu'en dehors du territoire de la Communauté urbaine, certaines communes vont beaucoup plus vite dans l'aménagement de ces zones, est là pour nous un handicap. Je le constate puisque, sur ma commune, nous voulons mettre en place une zone de vingt hectares et on sait que, sur les communes limitrophes de la Communauté urbaine, celles-ci vont beaucoup plus vite ; nos procédures sont peut-être exigeantes, plus lourdes mais un effort est peut-être à faire.

Je pense aussi qu'au travers de la dotation de compensation de solidarité, il faut justement inciter davantage les communes à accueillir les entreprises pour que nous ayons un maximum de recettes fiscales car c'est bien là notre seule solution.

Je me permets d'insister pour une politique active au niveau du foncier pour des réserves foncières pour accueillir des entreprises et c'est un aspect des choses à ne pas négliger. C'est vrai que nous avons fait un effort dans le développement des pépinières d'entreprises, c'est-à-dire la possibilité de créer des entreprises mais je crois qu'au niveau de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et du SCOT, il y a lieu d'être vigilant pour avoir des territoires qui puissent accueillir des entreprises.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, les replis de l'activité économique, la croissance en baisse, des pertes d'emplois dans l'industrie dans notre agglomération, et certainement des emplois à haute valeur ajoutée, comme chez Merck, Duranton Sig Fon, Bayer, Cop Sciences et sans parler de l'inquiétude des personnels de la Semaly, organisme qui nous est proche, tout cela mine progressivement mais malheureusement durablement les finances publiques et mettent un éclairage particulier d'actualité sur une assiette fiscale insuffisante et une collecte complètement dépassée de cette assiette fiscale car, quasiment dans le même temps, des grandes entreprises annoncent des bénéfices pharaoniques qui suscitent, à juste titre, des revendications salariales bien légitimes.

Nous avons déjà attiré l'attention du conseil de Communauté au cours de la séance de juin 2004 sur le dossier RVI. Notre collègue Jeanine Decriaud, intervenant au nom du groupe,

avait proposé une audition sous l'égide de nos vice-présidents, Pierre-Alain Muet et Gérard Claisse. Je me permet de rappeler cela car, au regard de ces éléments, nous avons titré dans notre petit journal d'informations *Info Aglo* : "L'emploi industriel en berne" et publié une liste impressionnante de licenciements en prévision dans notre agglomération. Aujourd'hui, nous en mesurons les conséquences en ce qui concerne notre collectivité, avec des bases de taxes professionnelles en baisse d'au minimum 1 % et qui se traduisent immédiatement par une perte de recettes de 6,5 M€.

Il semble qu'à ce jour, nous ne disposions pas de tous les éléments d'information pour engager et apprécier une analyse très précise, la commission des finances ayant eu cette information sommaire au cours de la dernière réunion. Nous souhaitons vivement être associés à un travail plus fourni afin de fixer et de bien mesurer les responsabilités qui s'imposent et de faire valoir nos exigences auprès de l'Etat. Nous sommes, de ce point de vue, monsieur le président, toujours disponibles pour vous accompagner, pour aller frapper à la bonne porte ministérielle !... (*Rires et rumeurs dans la salle*) ...d'autant plus que notre agglomération, ainsi que la Communauté urbaine, déploie beaucoup d'efforts pour son dynamisme : équipements structurants, voiries, aménagement de zones d'activités industrielles, engagement fort sur l'habitat. Il ne se passe pas un Conseil sans que nous délibérions pour apporter notre concours financier à la création d'entreprises, à l'aide au développement aux pôles de compétences, au rayonnement international ; nous venons de le voir avec l'institut Aspen et aussi avec d'autres conventions comme celle que nous proposons pour Euromed ; tout un programme ! Il viendra bien le temps où il nous faudra évaluer toutes ces actions qui, certainement, ont de bonnes raisons d'être soutenues et d'être encouragées.

Aussi, pour maintenir notre budget puisqu'il manque 6,5 M€, il nous est proposé, dans une décision modificative à venir, de diminuer de 2,4 M€ sur le fonctionnement et de 3,9 M€ sur l'investissement. Les choix sélectifs ne sont certes pas faciles à opérer. Aussi, nous souhaitons que l'effort soit maintenu pour tout ce qui concerne la sécurisation et les aménagements de voirie et tout ce qui a trait à la proximité.

Décision est prise de ne pas augmenter la taxe professionnelle mais nous devons tout de même maintenir notre effort en ce qui concerne les besoins immédiats. Cependant, pour équilibrer notre budget, et notamment pour équilibrer dans notre budget celui de l'enlèvement des ordures ménagères, la taxe, elle, va être augmentée de 2,2 %. Il y a certainement une hausse des coûts de l'élimination des déchets et notamment son traitement.

En outre, un travail a été entamé avec la commission d'évaluation des compétences qui, pour l'instant, n'est pas arrivé à terme. Nous souhaitons que ce dossier soit poursuivi et qu'en l'occurrence, nous soyons à même d'étudier une redevance pour l'enlèvement des déchets industriels et qu'elle soit mise à l'étude, les ménages ne pouvant en supporter eux seuls l'ensemble de ces charges.

En matière fiscale, nous militons pour le maintien d'une taxe professionnelle attachée au territoire car il y a des propositions et des changements qui arrivent et nous souhaitons qu'elle soit calculée sur la valeur ajoutée et le locatif foncier avec un élargissement de son assiette en intégrant les taxations des actifs financiers.

D'autres propositions ou questions peuvent être soulevées ou débattues, monsieur le président, mes chers collègues, et à sa manière le groupe Communiste et intervention citoyenne tente d'y apporter sa contribution. Nous approuverons cette délibération avec les éléments de propositions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Plazzi. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais profiter de l'examen de ce rapport relatif au vote du taux de la taxe professionnelle pour appeler l'attention de notre assemblée sur la gravité de la crise que connaît notre système de fiscalité locale et singulièrement sur les incertitudes qui caractérisent l'avenir de la taxe professionnelle.

Beaucoup a été dit ou écrit sur le caractère complexe, injuste, anti-économique ou incompréhensible du système fiscal des collectivités territoriales. Le débat est relancé aujourd'hui avec les hausses importantes, parfois considérables, qui ont été votées par les conseils régionaux et plus encore par les conseils généraux. La situation est devenue si explosive qu'il me paraît dérisoire d'en faire l'enjeu d'une querelle politicienne. Aujourd'hui, force est de constater que le système sombre dans le ridicule.

Depuis une quarantaine d'années, les taxes locales ont connu des aménagements incessants mais les révisions opérées ont contribué à fragiliser un peu plus le système fiscal local en privilégiant les exonérations et les dégrèvements au détriment d'une vraie réforme des bases d'imposition. Ainsi en 2004, l'Etat, devenu le premier contribuable local de France, finance la moitié de la taxe professionnelle et environ le tiers de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des propriétés non-bâties. La poursuite dans cette voie de la facilité est désormais rendue difficile du fait de l'apparition de deux nouvelles contraintes : la première réside dans la dégradation des finances de l'Etat et la seconde découle de la réforme constitutionnelle de mars 2003 qui garantit, théoriquement, le maintien d'une part déterminante de ressources propres dans le budget des collectivités territoriales.

S'agissant de la taxe professionnelle, principale ressource fiscale des structures intercommunales et objet de la présente délibération, les débats et discussions qui entourent sa réforme ou son remplacement sont particulièrement significatifs de notre incapacité chronique à engager des transformations profondes malgré les déclarations d'intention et de notre faculté à opérer des replâtrages dont les résultats conduisent généralement à une aggravation de la situation antérieure.

Rappelons les principales étapes de ce dossier particulièrement sensible : tout commence le 6 janvier 2004 lorsque le président de la République, à la surprise générale et notamment de celle de son Premier ministre et de son ministre de l'économie et des finances, affirme la nécessité de substituer à la taxe professionnelle un dispositif plus juste et plus moderne et, à plus court terme, de procéder à des dégrèvements sur des investissements à réaliser entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2005.

Comme il est de tradition en France, devant le caractère inextricable d'une situation, le Gouvernement décide de constituer une commission de travail animée par un haut fonctionnaire, monsieur Olivier Fouquet, président de la section financière du Conseil d'Etat. Dans cette commission, on met face à face les entreprises dont l'objectif est naturellement de payer le moins possible et les élus locaux à qui l'on demande de participer à la suppression de leur principale ressource budgétaire.

Dans ce contexte, les propositions de la commission constituent des compromis qui ne satisfont personne. J'en rappelle les grandes lignes :

- l'assiette de la taxe professionnelle serait constituée à 80 % par la valeur ajoutée et à 20 % par la valeur locative foncière ; la principale conséquence de cette proposition serait de diminuer la contribution des activités industrielles et d'augmenter celle des activités commerciales, des activités financières et, dans une moindre mesure, des activités de services ;

- le taux serait toujours voté par les collectivités mais dans des limites fixées au plan national ;

- la part régionale de l'impôt serait supprimée, ce qui constituerait 2 milliards d'euros d'économie pour les contribuables ;

- il est prévu une très longue période de transition qui pourrait s'étaler sur une dizaine d'années.

Mais le feuilleton de la taxe professionnelle connaît de nombreux rebondissements. Parmi ceux-ci, il convient d'en souligner trois.

Le premier rebondissement, c'est la réaction pour le moins dubitative du Premier ministre qui, après tous les fardeaux qu'il a dû porter, ne veut pas être -je cite- "celui qui taxera la création de richesses". Cette perspective constitue pour lui un défi à l'intelligence.

Le deuxième rebondissement, c'est la position du patronat, du Medef, qui estime que les allègements prévus sont largement insuffisants et qui demande que soit également supprimée la part départementale de la taxe professionnelle, soit 7 milliards d'euros d'économie.

Le troisième rebondissement, qui n'est pas le moins surprenant, pourrait venir de Bruxelles. En effet, la Cour de justice des communautés européennes s'appête à condamner l'Italie dans le cadre de la mise en place de l'impôt régional sur l'activité productive (IRAP) qui se calcule à partir de la valeur ajoutée. La juridiction européenne considère que ce type d'impôt s'ajoute à la TVA et que, de ce fait, il crée des distorsions et fausse la concurrence entre les Etats de l'union.

Notre projet de réforme de la taxe professionnelle présente beaucoup d'analogies avec le système italien et risque donc d'être remis en cause au niveau européen. On peut certes contester cette vision des choses et soutenir que l'on confond ici impôt direct et impôt indirect mais il faut bien admettre que cette appréciation européenne ne contribue pas à clarifier la situation française qui est déjà passablement complexe.

Parallèlement à la dégradation des finances locales, le système institutionnel de répartition des compétences entre les collectivités s'est lui aussi complexifié au fil du temps. Dès lors, il m'apparaît urgent que le législateur -et j'en appelle aux parlementaires qui siègent ici dans notre assemblée- engage un acte III de la décentralisation qui porte prioritairement et concomitamment sur les trois points suivants :

- premier point, une nouvelle organisation administrative du territoire,

- deuxième point, une simplification du système de répartition des compétences,

- troisième point, une transformation radicale du mode de financement des collectivités territoriales.

En attendant, il me semble qu'il est de la responsabilité des collectivités territoriales de participer, pour ce qui les concerne, à la baisse des prélèvements obligatoires. Un certain nombre

de collectivités se sont d'ores et déjà engagées publiquement dans cette voie. Il me paraît fondamental que ceux qui administrent notre Communauté urbaine aujourd'hui, et ceux qui aspirent à la diriger demain, se prononcent clairement sur l'impérieuse nécessité de ne pas accroître la pression fiscale locale et notamment qu'ils prennent l'engagement de ne pas créer une fiscalité additionnelle ménages comme vient de le faire la communauté urbaine de Marseille. Pour notre part, nous réaffirmons notre volonté de garder ce cap qui va dans le sens de l'intérêt général même si, j'en conviens, il suppose d'entreprendre de très grands efforts dans la gestion de nos finances.

La maîtrise de la dépense publique doit devenir une responsabilité partagée par l'ensemble des gouvernants qui disposent du droit de lever l'impôt et de souscrire l'emprunt. C'est à ce prix que les collectivités pourront exiger de l'Etat des transformations profondes en matière de décentralisation.

Notre groupe votera ce rapport qui propose de maintenir le taux de la TPU à son niveau de l'an dernier, tout en rappelant notre opposition à l'augmentation qui est intervenue au début du mandat et qui continue à produire des effets négatifs pour les contribuables de notre agglomération. En revanche, et conformément à notre position constante, nous voterons contre le rapport relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque vous nous proposez d'en augmenter les taux.

Enfin, je vous indique que notre groupe s'abstiendra sur le rapport concernant la décision modificative du budget 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Merci, monsieur le président. Nous sommes bien dans le rapport sur le vote des taux pour l'instant ? Nous prendrons les deux autres rapports par la suite.

Il est vrai que la situation présentée dans ce rapport, monsieur le président, est inquiétante. Elle remet en cause, pour partie, le budget primitif que notre assemblée a voté le 13 décembre 2004, fondé sur une progression des bases de 2,5 % alors que les services fiscaux nous notifient une progression de ces bases d'un peu moins de 1 %.

Il nous faudra évidemment disposer, monsieur le vice-président Darne, de tous les éléments permettant de comprendre cet écart. Et nous attendons donc la communication au comité budgétaire, mais nous aurions aimé que ce comité soit réuni sur l'appréciation d'une situation aussi importante avant la réunion de ce soir. Il va de soi que nous demandons que tous les éléments permettant d'analyser, de comprendre le pourquoi des choses nous soient communiqués, en tout cas avant le vote du compte administratif 2004 qui est notre prochain grand rendez-vous financier.

Nous avons déjà souligné lors du débat d'orientation budgétaire du 15 novembre 2004 combien votre prévision initiale d'augmentation de 2 % des recettes de TP était lourde d'inquiétude, puisque votre cadrage prospectif budgétaire -j'y reviendrai constamment- établi en début de mandat reposait sur une prévision d'augmentation annuelle de produit TP de 3 %. Et votre cadrage révisé -ou du moins ce que nous en avons compris dans ce qui est écrit dans votre rapport d'orientations budgétaires 2005- évoquait encore une progression annuelle de 2,5 % pour les années à venir.

Voilà que les réalités nous font entrevoir aujourd'hui une progression bien plus faible. Chaque année qui passe remet

en cause selon nous un peu plus votre cadrage budgétaire initial. Et ce ne sont pas les mesures de rétablissement de vos équilibres budgétaires pour 2005 que vous nous proposez par rapport séparé -nous y viendrons dans un instant- et que vous qualifiez -c'est un euphémisme- de mesure de précaution qui peuvent être une réponse à la situation.

La visibilité de l'action de notre Communauté commande, comme nous vous l'avions déjà demandé lors du débat d'orientations budgétaires, que vous nous présentiez, à l'occasion du vote du compte administratif 2004, une nouvelle vision prospective financière pour les années à venir pour que nous sachions, en tout cas que nous comprenions où l'on va pour les prochaines années et, quand je dis les prochaines années, impliquant les premières années d'un mandat suivant.

En l'état, n'ayant pas approuvé votre budget primitif, nous ne pouvons que nous abstenir sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Merci, chers collègues, de vos interventions. Monsieur Vincent sur la spécialisation, comme monsieur Barthélémy sur la réforme, posent des questions voisines ; je me permettrai de dire mon point de vue sur ces questions à vous deux simultanément.

Monsieur Barthélémy a décrit, je crois assez précisément, ce qu'est la commission Fouquet et ce qu'étaient ses travaux. J'y ai participé très activement et très assidûment et tenté, en effet, avec les autres représentants des élus, de défendre la nécessité d'avoir une fiscalité payée par les entreprises au profit des collectivités. Pour vous donner une idée de la convergence des élus, nous avons voté un communiqué commun aux six associations d'élus présentes dans cette commission, défendant la même vision qui, c'est vrai, est une vision de compromis puisque nous pouvons avoir, sur tel ou tel aspect, des points de vue légèrement différents mais, globalement, ce qui était en commun entre nous était beaucoup plus fort.

A la dernière rencontre, qui n'était plus la commission Fouquet et tenue par le nouveau ministre de l'Economie, monsieur Breton, il nous a dit ne pas se sentir tenus par les conclusions de la commission Fouquet. C'est pourquoi tout à l'heure je vous disais que je ne savais pas trop où nous allions. Donc, j'attends.

Les actions d'élus, c'est vrai, ont convergé vers le souhait d'avoir une taxe qui ne serait plus la taxe professionnelle mais une taxe d'activité assise sur la valeur ajoutée. La décision attendue, pas définitive aujourd'hui, de condamner l'Italie pour une taxe voisine est en effet un problème. Fouquet lui-même a dit : "Cela complique les choses". Je ne connais pas assez dans le détail la réforme italienne, donc je ne sais pas si elle est très voisine ou pas de la nôtre. Un des points en tout cas qui fait une différence entre la TVA et une taxe calculée sur la valeur ajoutée, c'est que nous ne cherchons pas, en France, à avoir une taxe qui s'ajoute comme la TVA au montant hors taxes des entreprises et qui serait donc récupérée. Il s'agit au contraire d'une taxe qui fait partie des charges de l'entreprise, qui est avant le prix de vente et qui, en termes de relations internationales et donc d'exonération à l'exportation ou de fixation de prix à l'importation, ne pose pas les mêmes problèmes.

C'est ce que nous avons d'ailleurs de fait antérieurement puisque la taxe professionnelle, il y a quelques années, était calculée sur la valeur locative des investissements et sur les salaires, lesquels constituent pour environ 60 % la valeur ajoutée. Donc, nous avions une taxe dont la légalité n'était pas

contestée par rapport aux critères européens et qui existait. Donc, j'espère que cela sera le cas mais j'ai un doute parce que, tant le Président de la République que le ministre de l'Economie semblent vouloir prendre davantage en compte l'attente des entreprises qui contestent assez sérieusement pas simplement le montant mais les bases de calcul de la taxe professionnelle.

En gros, les entreprises demandent un allègement, les associations d'élus demandent des recettes. Le principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités ne permet pas de ne pas avoir des recettes décidées par les collectivités. Il y a donc là une contradiction. Il est possible que l'Etat mette de sa poche mais nous savons tous les contraintes financières qu'a l'Etat aujourd'hui et cela paraît donc assez difficile. Je crois qu'il appartient au gouvernement maintenant de faire des propositions. En tout cas, monsieur Breton a promis une prochaine réunion où il dirait comment il voit les choses.

J'espère en tout cas qu'il y aura simulation pendant au moins une année parce que, dans l'état actuel, les transferts de charges sont loin d'être négligeables entre les entreprises suivant les secteurs professionnels. En gros, l'industrie serait moins taxée et les services davantage mais les glissements de taxation entraînent évidemment de fortes discussions.

Je crois que les questions que vous posez sont là et il est vrai qu'aujourd'hui, la réponse est apportée par Marseille ou par Rennes, qui consiste à ajouter des impôts ménages à nouveau à cette spécialisation fiscale qui était voulue comme une simplification et comme une cohérence. En gros, les agglomérations devaient collecter la taxe professionnelle unifiée parce que leur compétence est d'abord économique et que l'on trouve aujourd'hui que l'empilement des taxes, suivant les collectivités, est trop importante. Donc la simplification et cette spécialisation relative bien sûr apparaissaient de bons sens.

Je crois que le fait de reprendre des impôts ménages dans les agglomérations n'est pas la voie que je soutiens. Au contraire, je souhaite que l'on réforme la taxe professionnelle de façon telle qu'elle nous garantisse des recettes et pas autre chose et les dotations de l'Etat, parce que vous n'avez pas spécialement développé cet aspect mais la façon dont les dotations globales de fonctionnement sont attribuées ne satisfont pas non plus. Je rappelle que la dotation que nous avons reçue de l'Etat est en progression de 1 % pour les communautés urbaines, c'est-à-dire le minimum garanti, et que cela n'est pas satisfaisant non plus quand on connaît tant le taux d'augmentation des prix que le taux de croissance de l'année dernière. Il y a donc à revoir aussi les dotations de l'Etat.

Voilà ce que je peux répondre à ces deux interventions.

Quant à la situation économique qu'ont développée Willy Plazzi comme monsieur Chapas et qui a été évoquée par monsieur Vincent sur la nécessité du développement économique et de créations de ZAC, pour l'instant, c'est assez compliqué. J'ai trouvé, monsieur Chapas, que vous faisiez quasiment de l'autocritique tout de même en nous disant : "Les choses ne sont plus aujourd'hui dans vos prévisions ce qu'elles étaient hier". Je voudrais simplement vous rappeler les taux de croissance du produit intérieur brut : 1998 plus + 3,4 %, 1999 + 3,2 %, 2000 + 3,8 %, 2001 + 2,1 % ; changement de gouvernement... (*rumeurs*) ...Non, je plaisante ! ; 2002 + 1,2 %, 2003 + 0,5 %. Vous voyez, sans que je cherche de responsabilités, l'inversion de conjoncture. Vous ne pouvez donc pas dire : "En 2000, vous faites des prévisions selon tous les taux précédents et qui étaient des taux de croissance

d'environ 3,2 %. C'est vrai que les simulations ont été faites avec une hypothèse haute et une basse sur ces chiffres-là et avec des prévisions qui étaient raisonnables.

Nous sommes aujourd'hui dans une conjoncture qui est de nature différente. Nous sommes donc, par rapport à nos prévisions initiales, dans la fourchette basse que, pour l'instant -et c'est pourquoi j'ai proposé le maintien des taux- nous tenons, c'est-à-dire que nous sommes capables d'aller jusqu'à la fin de ce mandat en réalisant 1,150 milliard d'euros d'investissement, d'avoir un endettement qui soit ce qui était prévu au départ et sans augmenter l'impôt. Cela suppose néanmoins une rigueur sur les dépenses de fonctionnement qui sera renforcée puisque, évidemment, il faut tenir notre capacité d'autofinancement pour faire tout cela.

A l'inverse, sur les années suivantes, la visibilité n'est pas suffisante car vous le voyez bien, l'ensemble des communautés urbaines se trompe aujourd'hui sur des prévisions de 2005 faites en 2004. Faire des propositions et des simulations sans connaître les nouvelles données fiscales, sans connaître une révision des fiscalités locales me paraît extrêmement hasardeux. Le flou sur les perspectives, y compris venant des réformes, ne nous permet pas de dire ce qu'il en sera. Je suis juste capable de proposer au président et à vous-même de respecter nos engagements et de s'y tenir. C'est déjà pas mal, cela peut être possible si, ensemble, nous maîtrisons les dépenses de fonctionnement et je crois que c'est un objectif qui est partagé par la plupart d'entre vous.

Sur le développement économique, bien sûr, il faut le renforcer et le compléter. Mais je fais simplement observer qu'aujourd'hui, la base de taxe professionnelle fait qu'il n'y a pas non plus, dans les années à venir, une corrélation exacte entre le développement et les recettes parce que, concernant le calcul sur les investissements en stock, le Gouvernement a exonéré, je le rappelle, pour les deux dernières années les investissements nouveaux. Donc imposer les investissements sans les salaires et sans les éléments de valeur ajoutée fait que l'on peut avoir des créations d'emplois, ce qui est le cas dans l'agglomération puisque nous sommes toujours à un point, un point et demi en taux d'emplois, plus faible que le niveau national et il y a donc des créations d'activités -et le site de la Communauté urbaine vous permet de voir le développement- mais ne permet pas de s'assurer d'une croissance parallèle de la taxe professionnelle. Bien sûr, il faut développer économiquement car c'est nécessaire pour l'emploi et pour notre richesse collective mais, en termes de recettes pour la Communauté urbaine, la corrélation est moins précise que nous le souhaiterions.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais répondre et je vous remercie d'approuver pour la plupart ou de vous abstenir sur les votes suggérés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le vice-président Darne. Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2005-2632 - finances et institutions - Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2632. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : J'ai entendu tout à l'heure que certains ont répondu par avance lors du rapport précédent et n'auront pas besoin d'intervenir. Ma présentation contient donc les explications des augmentations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est proposée avec une augmentation de 2,2 %.

Je précise d'abord que c'est la première fois que nous avons l'occasion de voter ces taux en tant que tels puisque, jusqu'ici, nous nous contentions de voter le produit sans autre formalité de vote et le législateur, pour qu'il y ait une transparence plus grande pour les contribuables, a décidé de façon opportune que ces taux devaient être expressément votés.

Les taux proposés sont ceux qui assurent le produit tel que nous l'avons voté au mois de décembre et je voudrais faire quelques commentaires sur cela.

Pourquoi une augmentation de 2,2 % ? Parce que nos objectifs sont que la recette provenant de l'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de l'enlèvement des ordures ménagères et leur traitement. Or, nous ne sommes pas tout à fait à ce niveau puisque le coût est légèrement supérieur au produit et, avec 2,2 % d'augmentation, nous allons nous rapprocher de ce coût.

Pourquoi le coût du traitement des ordures ménagères augmente plus vite que le reste des charges ? Ce n'est pas la collecte qui augmente plus vite mais le traitement. L'augmentation supplémentaire du traitement est due à plusieurs facteurs, le principal étant sans doute la mise aux normes des usines d'incinération, qu'elles nous appartiennent ou qu'elles nous soient concédées, qui a augmenté de façon très significative le coût ; c'est aussi l'augmentation du nombre de déchetteries qui ont évidemment un coût et qui sont gratuites pour le particulier ; c'est également la difficulté de la mise en décharge aujourd'hui puisque l'on doit s'éloigner de plus en plus de l'agglomération pour mettre en décharge ; c'est encore la diminution des recettes liées à la collecte sélective pour laquelle Eco-emballage nous verse moins de subventions qu'auparavant. Tous ces facteurs sont des améliorations de service, pour partie car la réduction de la taxe d'éco-emballage n'est pas un service supplémentaire, mais pour un certain nombre de choses c'est un service supplémentaire à la population qui a un coût et il est normal de le répercuter. Donc, cette augmentation de 2,2 % est liée à cela.

Par ailleurs, si l'on compare dans le temps, en 1999, le taux du service complet par exemple était de 6,41 % ; il est aujourd'hui de 6,75 %, c'est-à-dire que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas suivi l'augmentation qui a été décidée pour le reste des impôts locaux il y a quelques années. Donc, les augmentations sont extrêmement modestes si l'on compare les choses sur six années successives.

Elles sont également modestes si l'on compare le taux pratiqué dans notre agglomération par rapport aux taux pratiqués dans d'autres agglomérations. Pour vous donner un ordre de grandeur, Strasbourg est à 10,70 %, Cherbourg à 11,50 % alors que le taux moyen chez nous est à 5,98 %. Donc, nous avons

un taux de traitement et de collecte qui demeure absolument raisonnable même si évidemment je n'en ai cité que deux. Quelques-uns sont plus faibles que nous : je vous donne le taux de Brest qui est à 3,59 % ; j'imagine que leur taux de couverture des charges est inférieure à ce qu'il est chez nous. Je n'ai pas pour l'instant les réponses -c'est pourquoi je ne vous le dis pas, ce n'est pas de la censure- pour Bordeaux et Marseille pour comparer. Mais nous sommes plutôt dans des taux modestes.

Ensuite et enfin, le taux augmente de 2,2 % de façon uniforme alors qu'en décembre, j'avais dit mon souhait d'avoir une augmentation un peu plus différenciée. Le fait que la proposition soit de 2,2 % tient à deux éléments : d'abord, les outils d'information dont nous disposons, les éléments de comptabilité analytique ne sont pas suffisamment crédibles ; on n'est pas capable aujourd'hui de voir le rapport exact entre les coûts et le produit en fonction des types de tournées que nous faisons -c'est ainsi !- et ensuite parce que les éléments sont suffisamment dispersés et contradictoires pour que l'augmentation de 2,2 % apparaisse uniforme pour tous les services et apparaisse aujourd'hui plus satisfaisante. Evidemment, dans les années à venir, je pense que la direction de la propreté et la direction des finances sont d'accord pour que l'on soit plus clair dans notre débat collectif pour affiner.

Aujourd'hui, la solution proposée me paraît la plus sage. C'est pourquoi, je vous propose une augmentation uniforme de 2,2 % et nous tendrons ainsi vers la couverture du coût du traitement et de l'enlèvement des ordures ménagères.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Alliance pour un Grand Lyon opérationnel.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, voter une augmentation de taxe, que ce soit à un titre ou un autre, n'est pas conforme à la politique que le groupe Alliance pour un Grand Lyon opérationnel, constitué des membres de la société civile, entend poursuivre.

Pourtant, il s'agit là de traiter le problème de la collecte des ordures ménagères et de nos coûts de traitement. Or, en ce domaine, nos coûts ne font qu'augmenter : selon nos informations, + 8 % en 2005. Bien sûr, il y a l'effet de la mise en conformité de nos incinérateurs et cet effort est indispensable pour préserver notre environnement mais il y a aussi et surtout le manque de résultats de nos pratiques de tri sélectif. Nos concitoyens ne sont toujours pas assez sensibilisés quand on examine les taux de refus de nos différents centres de tri. Ces résultats sont malheureusement un cas général de l'ensemble des communautés urbaines, sauf Lille. On peut se poser la question d'efficacité d'Eco-emballage et de ses subventions qui bénéficie pourtant de budgets non négligeables.

Je crois qu'il faut profiter de l'augmentation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour faire preuve à nouveau de pédagogie en faveur de la qualité du tri sélectif. C'est quand on touche au portefeuille que, malheureusement, on peut avoir des résultats. Cependant, personne ne peut se satisfaire de compenser un dysfonctionnement par toujours plus de financement. Or, c'est ce que nous pratiquons aujourd'hui. Il est temps d'inverser cette tendance. Nous sommes obligés d'augmenter cet impôt. Profitons-en pour le faire savoir, pour essayer de faire changer les comportements ! C'est en tout cas dans cet espoir que nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UDF.

M. VINCENT : Le groupe UDF approuve cette augmentation même s'il estime qu'il serait peut-être plus judicieux de payer en fonction, je dirai, de la production d'ordures ménagères

parce que je rappelle que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée aux deux tiers de la valeur de la foncière bâtie et il est vrai que, dans certains secteurs, il y a des gens qui produisent très peu et qui paient très cher. Il y a peut-être un problème d'équité et il est vrai que l'on est tout à fait d'accord pour que les recettes couvrent les coûts mais je pense qu'il y aurait un effort à faire pour une meilleure équité au niveau du financement de ces coûts.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, nous avons ce soir à nous prononcer pour la première fois -comme l'a dit Jacky Darne- sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ce vote est important à double titre : d'abord, cet axe est voué à représenter un poids de plus en plus important au sein de la contribution fiscale versée par nos concitoyens. Ensuite, sa contrepartie en termes de service rejoint chaque jour davantage les préoccupations des habitants en termes de traitement des déchets, de cadre de vie et plus largement de développement durable.

Nous avons pris bonne note du délai nécessaire pour avoir en notre possession l'ensemble des données chiffrées du traitement des ordures ménagères, données qui nous permettront de fixer au plus juste le niveau de cet axe, nous permettant ainsi de s'approcher au maximum des taux de couverture des coûts.

Notre délibération est donc aujourd'hui transitoire. Dont acte. Il est indispensable de réfléchir à ce problème dans les mois à venir. La création d'un groupe de travail ad hoc est donc une excellente nouvelle et nous y participerons avec toute l'assiduité nécessaire.

Permettez-nous rapidement d'esquisser d'ores et déjà la problématique qu'aura à traiter cette instance de réflexion en quelques mots.

Premièrement, il faut constater la déconnexion actuelle entre les taux pratiqués et les coûts constatés. Il existe depuis longtemps un effet de ciseaux entre le coût du traitement qui a explosé en raison des modes d'élimination et des normes en la matière et le coût de la collecte qui a fortement diminué depuis trente ans, grâce à la mécanisation notamment. C'est donc le traitement qui représente le coût le plus important de ce service, atténuant ainsi de plus en plus la notion de distance de collectes. Il faudra en tenir compte dans nos réflexions.

Deuxièmement, il faut cesser d'opposer systématiquement les collectes de périphérie communautaire à celles du centre urbain. C'est davantage la distinction entre habitat vertical et habitat horizontal qu'il faut mettre en avant, quelle que soit la situation géographique du service.

Troisièmement, il nous faut conserver une approche de proximité sur les pratiques de ramassage des ordures ménagères. Il faut absolument consulter l'échelon communal ou d'arrondissement pour ajuster les rythmes de fréquence et les volumes des bacs gris et verts avec les usages en vigueur pour une meilleure efficacité et donc un meilleur rapport qualité-prix.

Enfin, quatrièmement, nous ne pourrions plus très longtemps nous affranchir d'une réflexion et surtout d'une action à propos des déchets des entreprises, des commerçants ou des restaurateurs, public auprès duquel notre action est de moins en moins lisible. Il nous faudra courageusement et sereinement poursuivre cette thématique, que ce soit du point de vue du service ou du point de vue financier.

Sur ces quelques réflexions, nous vous répétons notre ferme volonté d'avancer sur ces questions et, dans l'attente, nous voterons le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui nous est proposé. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. CHAPAS : Merci, monsieur le président. Votre rapport propose à notre assemblée de voter une augmentation de 2,2 % des taux de la TEOM pour justifier la prévision budgétaire du produit attendu. Vous nous annonciez pourtant, lors du débat d'orientations budgétaires -je cite- : "Une analyse des coûts de la collecte et du traitement doit être menée pour que des taux soient délibérés au mois de mars prochain". Nous ne sommes pas au mois de mars, nous sommes au mois d'avril et monsieur le vice-président Darne confirmait lui-même cette exigence lors du débat budgétaire du 13 décembre dernier. Six mois après, nous n'avons rien vu venir.

La méconnaissance de ces coûts, essentielle pour apprécier toute décision sur l'effort du contribuable, aurait dû, nous semble-t-il, vous conduire à différer toute décision d'augmentation. Au lieu de cela, vous pensez que cette méconnaissance justifie l'augmentation de 2,2 %. Nous ne partageons pas votre assurance tranquille alors que nos concitoyens ont surtout les yeux rivés sur le niveau de qualité du service rendu qui n'apparaît pas s'être sensiblement amélioré. Nous voterons donc contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, vous voulez dire quelques mots ?

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Quelques mots tout d'abord à ceux qui m'ont interrogé, pour dire que je comprends tout à fait les observations de nos collègues Bertrand, Reppelin et ceux qui sont intervenus sur l'évolution et la nécessité de mieux faire fonctionner le tri sélectif.

Il est vrai qu'il y a là une source de gaspillage et que nous l'avons peut-être mis en place un peu trop vite parfois alors que toutes les installations ou la communication ou les aménagements dans les immeubles publics ne sont pas suffisants. Je crois que cela a quelques conséquences et qu'il faut le rattraper. Je vois que le service propreté en tout cas expérimente un certain nombre de dispositifs -par exemple de silos enterrés ; il le fait dans deux communes aujourd'hui- pour que le tri soit meilleur dans un apport de déchets triés. Donc, il y a des voies qui viennent en amélioration et, je l'espère, en diminution future des coûts. Donc, je souscris à ce qui est dit.

Je pense que, pour les habitants, l'amélioration est réelle, c'est-à-dire avoir des usines d'incinération qui polluent moins, c'est un service supplémentaire, avoir plus de déchetteries -nous en serons à quinze à la fin de la construction de celles qui sont en cours-, c'est un plus incontestable ; avoir eu même pour la collecte sélective, un passage de plus dans beaucoup de communes -beaucoup sont passées d'un à trois-, cela a été une amélioration du service. Donc, tout cela est réel mais coûte cher. Il faut évidemment le maîtriser.

Sur l'équité, monsieur Vincent pose la question des valeurs locatives. Je me suis amusé à des calculs, approximatifs bien sûr, mais si on prend une valeur locative moyenne de 1 350 €, celui qui n'a que deux passages dans le mois a 35 € par an, celui qui en a six, 90 € par an, à la valeur locative moyenne, cela donne des ordres de grandeur. En gros, on peut penser que les

gens produisent la même quantité, le même volume par an et, selon la fréquence, on voit l'écart de coût.

Alors, il est vrai que la base valeur locative peut être discutée. L'association des maires de France, d'une part, et le Parlement, d'autre part, ont conscience que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée sur des bases qui se discutent. Il y a d'autres systèmes qui existent en France ; la redevance pour les particuliers, les quelques-uns qui ont essayé -ils sont peu nombreux- montrent que c'est extrêmement difficile et, évidemment, cela crée moins de solidarité ; une famille nombreuse, par exemple, va payer plus qu'un célibataire, etc. Donc, cela ne paraît pas non plus le summum du mécanisme de collecte. Les législateurs et les élus réfléchissent à ce que pourrait être l'évolution de bases de calcul. Donc, nous verrons bien.

Pour ma part, je pense que, pour le moment, nous appliquons quelque chose qui est assez raisonnable, même si -et monsieur Chapas, c'est vrai que je fais amende honorable- j'ai dit au mois de décembre que je souhaitais que les taux fluctuent en fonction de nos calculs de coûts, les éléments que j'ai en ma possession ne sont pas tout à fait probants pour justifier un écart ou un autre. Je n'ai donc pas de raison de proposer des écarts de 0,10 ou 0,20 d'un service à l'autre alors que ce n'est pas probant. Les éléments premiers, les coûts directs, sont à peu près identifiables et montrent que nos écarts de taux sont à peu près raisonnables et je n'ai pas la possibilité de faire autrement. Il faudra que nous continuions de travailler pour avoir une adaptation. Toutes les informations seront données en la matière et je crois que la proposition d'aujourd'hui est tout à fait raisonnable.

Je voudrais simplement répéter les taux que j'indiquais tout à l'heure sur les augmentations. Le taux moyen en 1999 était de 5,71 %, en 2000 de 5,70 %, en 2002 de 5,84 % et en 2004 de 5,89 %. Nous avons donc un taux sur la valeur locative qui n'a pas varié comme la taxe professionnelle parce qu'on ne votait pas de taux, on avait simplement le vote du produit, et si, a posteriori, on recalcule le taux, on ne peut pas dire que les habitants de la Communauté urbaine aient été assommés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, au contraire, a eu une grande stabilité dans son taux et que l'augmentation de 2,2 % de cette année est à mettre en perspective sur cette longue série chronologique.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2005-2633 - finances et institutions - Exercice 2005 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2633. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, je ne veux pas être très long sur la présentation de cette décision modificative puisqu'elle est presque exclusivement la traduction de ce que nous avons dit tout à l'heure sur la diminution des recettes.

Il est donc proposé une diminution de 2,9 M€ sur la décision modificative et qui porte sur les lignes suivantes :

- la diminution de l'autofinancement de 3,8 M€ ce qui veut dire soit que l'on n'exécute pas plus que d'habitude les investissements et on aura simplement ce constat, soit que pour le montant des investissements il y aura emprunt ;

- les attributions de compensation versées aux communes sont à diminuer de 1,2 M€ parce que les rôles complémentaires qui ont été donnés aux communes font que l'attribution de compensation de TP est revue à la baisse de 1,2 M€ ;

- compte tenu des projets qui sont conduits dans trois directions, habitat, développement économique et frais de communication, on va diminuer de 200 000 € les frais de communication, de 500 000 € les surcoûts fonciers en matière d'habitat et de 500 000 € les subventions en matière de développement économique sans que cela soit une inversion des politiques conduites dans chacune de ces directions.

Voilà la façon dont, dans les décisions modificatives, nous prenons en compte cette diminution des frais de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gaec.

Mme MERMOUD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Intervention non retirée ! Monsieur le président, mes chers collègues, les enjeux de ce rapport sont un peu inhabituels puisque habituellement, dans chacune de nos collectivités, après le vote du budget primitif et en cours d'année, assez régulièrement nous sommes obligés à prendre en compte divers ajustements techniques ou relatifs à des décisions prises en cours d'année. Aujourd'hui, ce rapport nous présente des mesures d'urgence visant -je lis- "à rétablir l'équilibre budgétaire pour 2005", soit une diminution de plus de 6 M€ de dépenses, 2,5 M€ en fonctionnement et près de 4 M€ en investissement.

Nous vous avons dit il y a un instant à l'occasion du débat sur le vote de la taxe professionnelle combien cet ajustement ne pouvait constituer une réponse à la hauteur de la situation, situation qui, comme nous l'indiquions, nous paraît amener un nouveau cadrage financier pour les années à venir. Monsieur le vice-président Darne dit : "Il est déjà fait puisque ce cadrage financier, au lieu d'être à l'hypothèse supérieure ou moyenne, est à l'hypothèse inférieure. Donc référez-vous, en quelque sorte, à cette hypothèse basse". Nous n'en croyons pas un mot dès lors qu'il s'agit d'intégrer l'ensemble de l'action qui a été développée, les dépenses votées, pour déterminer où on en est par rapport à cette hypothèse basse si on devait avoir, d'une manière récurrente, le même niveau de dépenses.

Notre gestion à court terme, nous le constatons, n'a pas permis d'anticiper les retournements de situation comme elle la rend sensible à des événements -vous le citez dans le rapport- qui somme toute n'ont rien d'exceptionnel comme l'hiver 2005. Que sont devenues les capacités financières que devait nous assurer l'augmentation de la fiscalité en 2003 ? Quel dédain ! Chaque fois que nous vous avons appelé à davantage de rigueur dans la modération des dépenses pour sauvegarder nos marges de manœuvre et, plus particulièrement, celle des dépenses du personnel et des subventions. Au lieu de cela, nous avons été appelés à délibérer en aveugle, année après année, sur toujours plus de dépenses, d'embauches et de subventions.

Mais vos mesures d'urgences proposées ce soir sont intéressantes. Elles sont la preuve que certaines dépenses peuvent être mieux maîtrisées, même si -nous l'avons dit- elles ne répondent pas à une vision d'ensemble qui reposerait sur des choix et sur des priorités d'action de notre Communauté et des moyens qu'elle doit mettre en œuvre ; on est loin de simples réductions de dépenses de communication, d'économie et d'investissement de voirie ; vision d'ensemble qui nous paraît effectivement impossible parce que votre politique -nous l'avons suffisamment dit- n'anticipe pas les grands besoins de développement de notre agglomération.

Deux questions complémentaires : comment s'inscrit votre projet d'élargissement territorial de notre collectivité dans le contexte financier présent de notre Communauté ? Comment notre collectivité va-t-elle assumer ses choix en termes de nouvelles compétences, sauf à renoncer, comme nous le craignons, presque totalement à l'ambition que vous nourrissiez en lançant ce grand chantier ? Nous constatons que vos mesures d'urgence sont dictées par la seule contrainte mais laissent une page blanche sur ces grandes interrogations.

Naturellement, nous ne pouvons aussi souscrire les yeux fermés -et nous sommes ainsi en l'absence d'informations plus précises- à la décision de faire porter sur les seules dépenses de voirie la diminution de près de 4 M€ d'autofinancement, secteur tout à fait privilégié et déterminant dans les compétences de base de notre Communauté. Nous voterons donc contre votre rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Je ne suis pas sûr qu'avoir les yeux ouverts suffise. Encore faut-il pouvoir lire ! Et là, les données sont simples.

Est-ce de la gestion à court terme que de dire que les 1 150 M€ d'investissement pour le budget principal fixés en début de mandat, on s'y tient et que les aléas ne modifient pas cela ? C'est de la gestion à court terme alors que c'est un engagement qui est suivi.

Est-ce que c'est de l'incapacité à faire face à des aléas que de tenir les mêmes taux d'impôt que ce qui est indiqué ?

Est-ce que c'est de la gestion à court terme que de dire que la gestion, c'est d'avoir des dépenses qui croissent moins vite que les recettes, ce qui est toujours le cas, y compris cette année, y compris compte tenu des corrections ? J'ai pris soin de vous donner les taux tout à l'heure avec des progressions de recettes de 2,2 % et des progressions de dépenses de 1,8 %.

Est-ce que c'est de la gestion à court terme que d'avoir une amélioration des finances et que le taux de financement soit en progression constante depuis le début de ce mandat et qu'encore dans le compte administratif, pour répondre de façon anticipée aux inquiétudes exprimées lors du vote du budget, le taux de financement s'élèvera à 158 M€ ?

Est-ce que c'est de la gestion à court terme tout cela. ? Si à vos yeux cela l'est, pas aux miens mais nous n'avons pas forcément les mêmes grilles de lecture.

Donc, je crois au contraire que nous avons l'aptitude à faire face aux mouvements de la conjoncture, que je regrette. Ceci étant, j'aurais préféré que nous ayons une décision modificative qui conduise non pas à réduire de 2,9 M€ un budget de fonctionnement mais à pouvoir accorder 2,9 M€ de plus car je sais qu'il y a des besoins dans les services qui sont aujourd'hui urgents. J'étais encore ce matin à des réunions sur le développement durable où je constatais combien quelques marges supplémentaires nous permettraient d'être plus efficaces auprès de nos concitoyens dans ce domaine. Mais on fait avec ce que l'on a et on fera avec ce que l'on a et dans les conditions que l'on a bien évidemment.

Mais je crois que cette diminution des recettes -on en a parlé dans le rapport précédent- n'est pas principalement du fait de la Communauté urbaine. Donc, soyez rassurés !

Quant à la diminution de budget sur l'investissement, je l'ai dit, elle ne remet pas en cause notre programme d'investissements, ni sur la voirie ni sur autre chose. Simplement, si des investissements ne peuvent pas être réalisés dans le pourcentage d'exécution des investissements, ils seront reportés et s'ils sont réalisables, ils nous permettront d'emprunter puisque -je le dis à chaque exercice- notre niveau d'endettement a été réduit au cours des exercices précédents parce que notre politique d'investissement n'a pas été, en début de mandat, au niveau maximum. Nous avons donc des marges d'emprunt pour qu'en fin de mandat, l'endettement ne dépasse pas ce qui était prévu. Ce sera le cas et je vous rassure sur tous ces points. Le programme et l'ambition pour l'agglomération sera tenu, le budget de fonctionnement sera tenu.

Mon inquiétude demeure pour après si, en effet, les recettes des communautés urbaines, et des communes d'ailleurs, ne progressent pas. Je crois effectivement que l'élaboration d'un

plan de mandat pour la prochaine fois sera plus difficile et ce que nous avons dit tout à l'heure pour la nécessaire réforme des finances locales est une question pertinente que j'espère voir résolue.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, chers collègues. Je voudrais dire, après les trois interventions de monsieur Chapas, que je n'ai jamais pensé que la suffisance soit une vertu. Mais faire preuve de suffisance comme vous l'avez fait, monsieur Chapas, quand on parle au nom d'un gouvernement que les Français jugent aussi insuffisant, là vous dépassez effectivement les bornes !

M. CHAPAS : Ah ! Non !... *(Brouhaha dans les rangs de l'opposition).*

M. LE PRÉSIDENT : Même monsieur de Villepin aujourd'hui s'en est pris au gouvernement et il n'est pas socialiste !

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - MM. Chaffringeon et Vial, Mme Palleja,
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée.

(La séance est levée à 21 heures 30).